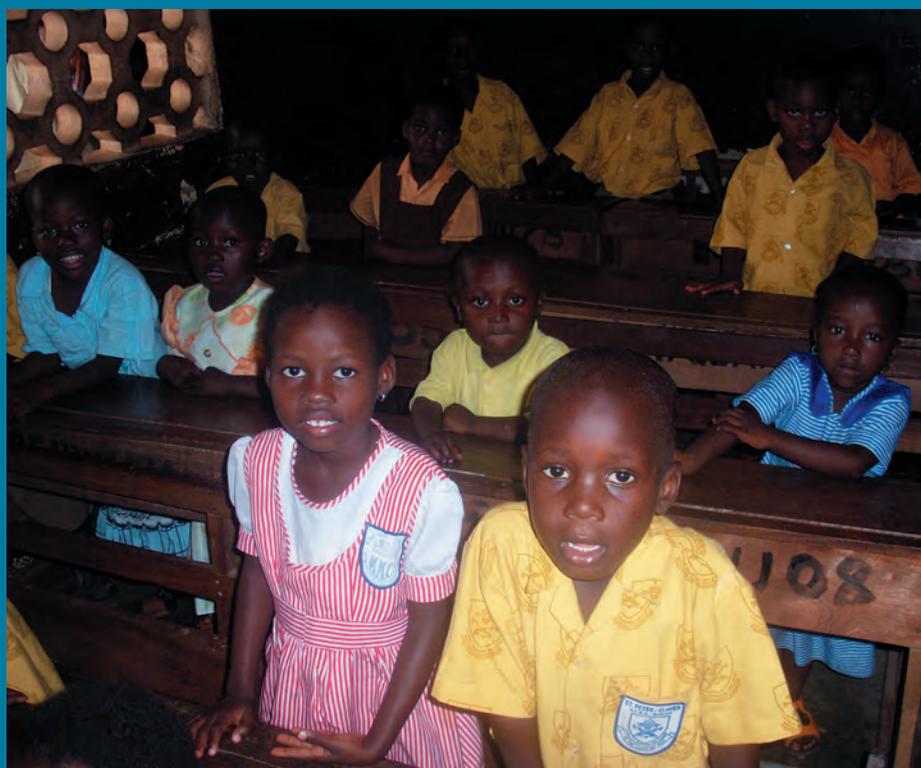




Internationale de l'Education

# Séminaire panafricain sur l'éducation de la petite enfance

Thème : « Une éducation de la petite  
enfance de qualité : un droit pour  
chaque enfant »



Hôtel Mensvic, Accra, Ghana

Rapport

29 - 30 septembre 2009

Résumé par Kofi Nyiaye et révisé par Dennis Sinyolo

---

Couverture: Des enfants en classe de maternelle dans un centre public d'éducation de la petite enfance au Ghana.  
Crédit photo de couverture : Dennis Sinyolo/EI

Crédit photos : BUPL



Internationale de l'Éducation

# Séminaire panafricain sur l'éducation de la petite enfance

## THÈME

**« Une éducation de la petite enfance de  
qualité : un droit pour chaque enfant »**

Hôtel Mensvic, Accra, Ghana

Rapport

29 - 30 septembre 2009

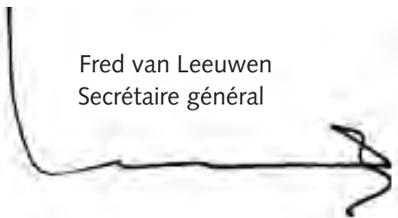
## AVANT-PROPOS

Conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme et à la Convention relative aux droits de l'enfant, les enfants ont le droit de recevoir une éducation, et l'éducation de la petite enfance (EPE) doit faire partie de ce droit. L'Internationale de l'Education croit fermement que l'éducation de la petite enfance est d'une grande utilité pour tous les enfants et devrait être disponible pour tous. Elle fournit une base solide pour l'apprentissage et aide les enfants à développer leurs capacités et leurs connaissances, leurs compétences et leur confiance en eux, et à acquérir un sens de la responsabilité sociale. C'est la raison pour laquelle tous les enfants, y compris ceux issus de milieux socio-économiques précaires et d'autres groupes défavorisés, devraient pouvoir avoir accès à des services d'éducation de la petite enfance de bonne qualité. Les enfants africains ne peuvent être privés des avantages que représente ce droit fondamental.

Ce document présente un résumé du rapport d'un séminaire panafricain sur l'EPE organisé par l'Internationale de l'Education à Accra, au Ghana, les 29 et 30 septembre 2009. Ce séminaire a été organisé à l'initiative du Groupe de travail sur l'EPE, créé par le Bureau exécutif de l'IE, suite à la décision du Congrès mondial de Berlin en 2007.

L'IE suivra avec détermination les recommandations du séminaire et continuera à soutenir ses organisations membres en Afrique et ailleurs dans leur plaidoyer en faveur de services d'EPE de qualité pour tous les enfants. Nous encourageons les syndicats d'enseignants, en Afrique et ailleurs, à continuer à s'intéresser et à apporter leur soutien au secteur de l'EPE, notamment pour assurer l'accès universel, la qualité, la formation et le développement professionnels du personnel, ainsi que l'amélioration de leurs conditions de travail.

Nous souhaitons remercier la *Ghana National Association of Teachers* (GNAT) pour avoir accueilli ce séminaire, ainsi que les organisations membres de l'IE mentionnées ci-après, pour leur soutien financier ou autre : *Danish Federation of Early Childhood Teachers and Youth Educators* (BUPL) du Danemark, *Läraryrbundet* de Suède, *Union of Education Norway* de Norvège (UEN) et *National Education Association* des Etats-Unis (NEA).



Fred van Leeuwen  
Secrétaire général



# TABLE DES MATIÈRES

<b>Avant-propos</b> .....	3
<b>1. INTRODUCTION</b> .....	6
1.1 Cérémonie d'ouverture .....	7
1.2 Déclarations .....	9
1.3 Discours principal : «Une éducation de la petite enfance de qualité : un droit pour chaque enfant » ...	13
<b>2. PRESENTATION DE DOCUMENTS</b> .....	14
2.1 Politique de l'IE sur l'éducation de la petite enfance .....	14
2.2 Mandat et activités du groupe de travail sur l'EPE .....	16
2.3 Rassembler les forces pour promouvoir l'EPE: expériences tirées du programme de collaboration Nord-Sud et Sud-Sud.....	19
<b>3. RAPPORTS NATIONAUX</b> .....	20
3.1 Développements, questions et défis actuels : Expériences par pays .....	20
• Gambie .....	20
• Zambie .....	22
• Tanzanie .....	28
• Congo .....	31
3.2 Expériences des pays engagés dans le programme soutenu par le BUPL et le LO/FTF Council .....	32
• <b>Ghana:</b> Leçons tirées du projet du GNAT-BUPL - Programme DPE .....	32
• <b>Nigéria:</b> Programme du Nigeria Union of Teachers (NUT) .....	34
• <b>Togo:</b> Programme de la Fédération des syndicats de l'éducation nationale (FESEN) .....	35
• <b>Bénin:</b> Programme du Syndicat national des enseignants de la maternelle (SYNAEM) .....	37

<b>4. LE RÔLE DES ÉDUCATEURS ET DE LEURS SYNDICATS DANS LA PROMOTION ET DANS LA PRESTATION DE SERVICES D'EPE DE QUALITÉ</b>	<b>38</b>
<b>5. DISCUSSIONS DE GROUPE</b>	<b>39</b>
<b>Sujet 1</b> – Le rôle des syndicats d'enseignants dans la promotion de l'EPE .....	39
<b>Sujet 2</b> – Former les enseignants en vue de remplir les objectifs de l'EPE.....	40
<b>Sujet 3</b> – Encourager la collaboration pour atteindre une EPE de qualité et universelle	41
<b>6. RAPPORT SUR LES VISITES DE TERRAIN</b>	<b>43</b>
<b>7. DISCUSSION EN PANEL - TRAVAILLER ENSEMBLE À L'AMÉLIORATION DE L'EPE EN AFRIQUE</b>	<b>44</b>
<b>8. RECOMMANDATIONS DU SÉMINAIRE</b>	<b>45</b>
Annexe 1: Programme du séminaire .....	46
Annexe 2: Liste des participants.....	47



# 1. INTRODUCTION

L'Internationale de l'Éducation (IE) a organisé un Séminaire panafricain sur l'éducation de la petite enfance à Accra, au Ghana, les 29 et 30 septembre 2009, pour les syndicats d'enseignants nationaux membres et d'autres organisations pour lesquelles l'éducation de la petite enfance (EPE) demeure une préoccupation majeure. Le séminaire a accueilli des participants issus de 14 pays africains, représentant les syndicats d'enseignants. Par ailleurs, ce séminaire a vu la participation de membres du Groupe de travail de l'IE sur l'éducation de la petite enfance, du personnel de l'IE, de représentants d'Action Aid International, et d'observateurs issus de 8 autres pays non africains.

Le séminaire était accueilli par la *Ghana National Association of Teachers* (GNAT) et soutenu par les syndicats *Danish Federation of Early Childhood Teachers and Youth Educators* (BUPL) du Danemark, *Läraryrbundet* de Suède, *Union of Education Norway* de Norvège (UEN) et *National Education Association* (NEA) des États-Unis.

Les objectifs principaux du séminaire étaient de faciliter l'échange d'expériences en matière de politiques et de questions pratiques liées à l'éducation de la petite enfance entre les syndicats d'enseignants et les organisations engagées dans la promotion de ce secteur, et de jeter les bases pour la création d'une plate-forme EPE africaine permanente.

Les différentes séances du séminaire comprenaient notamment une cérémonie d'ouverture, immédiatement suivie de la présentation d'un document sur la politique de l'IE en matière d'éducation de la petite enfance et d'un discours d'ouverture sur le thème « Une éducation de la petite enfance de qualité : un droit pour chaque enfant ».

D'autres documents présentés ont mis l'accent sur les points suivants : « Le rôle des éducateurs et de leurs syndicats dans la promotion et dans la prestation de services d'EPE de qualité », « Rassembler les forces pour promouvoir l'EPE : expériences tirées du programme de collaboration Nord-Sud », « Le mandat et les activités du Groupe de travail de l'IE sur l'EPE », « Développements, questions et défis actuels » en matière d'éducation de la petite enfance en Gambie, au Congo, en Côte d'Ivoire, en Tanzanie et en Zambie, ainsi que les expériences au Ghana, au Nigéria, au Togo et au Bénin (basées sur un programme de développement de la petite enfance organisé par BUPL et LO/FTF *Council* du Danemark, en collaboration avec le GNAT). Ce programme, mis en œuvre depuis 2002, compte également sur la participation du Nigeria Union of Teachers (NUT), de la Fédération des syndicats de l'éducation nationale (FESEN) du Togo depuis 2008, et du Syndicat national des enseignants de l'enseignement maternel (SYNAEM) du Bénin depuis 2009.

En parallèle, plusieurs discussions de groupe ont abordé les 3 sujets suivants : «Le rôle des syndicats d'enseignants dans la promotion de l'EPE», «Former les enseignants en vue de remplir l'objectif de l'EPE» et «Encourager la collaboration pour atteindre une EPE de qualité et universelle».

En outre, une discussion en panel a abordé le sous-thème suivant : « Travailler ensemble à l'amélioration de l'EPE en Afrique ». Plusieurs contributions spécifiques étaient également centrées sur les thèmes : « Le rôle de la société civile dans le mouvement de l'EPT et de l'EPE » et « Construire des synergies en vue de réaliser l'objectif de l'EPT - Expériences d'Ouganda ».

## 1.1 Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture était présidée par la Vice-présidente du GNAT, Portia Anafo, accompagnée du Ministre ghanéen de l'Éducation, en tant qu'invité d'honneur. Soixante participants ont assisté à la cérémonie d'ouverture, réunissant des délégués de 14 pays africains représentant des syndicats d'enseignants; des participants,

des observateurs et des invités du Ghana, du Nigéria, du Togo, de l'Ile Maurice, du Bénin, du Danemark, de Norvège, de Suède et des Etats-Unis ; des membres du Groupe de travail sur l'éducation de la petite enfance et du personnel du bureau africain de l'Internationale de l'Éducation, au Ghana, et de l'IE à Bruxelles; trois représentants d'Action Aid du Nigéria, du Royaume-Uni et de la Sierra Leone; des invités du Ghana, notamment des représentants du *Ghana Education Service*, du Ministère de l'Éducation, du Ministère des Femmes et de l'Enfance; ainsi que des représentants de l'UNESCO, de l'UNICEF, du *Teachers and Education Workers Union* (TEWU), de la *Private Proprietors Association*, et de l'Organisation mondiale pour l'éducation préscolaire (OMEP).

Dans ses remarques préliminaires, Portia Anafo s'est réjouie du fait que l'IE se soit engagée dans la question de l'éducation de la petite enfance et qu'elle ait pris l'initiative d'organiser ce séminaire. L'éducation étant le facteur essentiel pour le développement de l'Afrique, elle a émis l'espoir de voir ce séminaire examiner à la loupe l'ensemble des problèmes, visibles ou non, qui appellent à une discussion nationale et collective sur la thématique de la petite enfance.

Dans son discours de bienvenue, la Vice-présidente de l'IE et Présidente de l'IE Afrique, Irene Duncan-Adanusa, a rappelé aux participants que cela faisait déjà 20 ans exactement que la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant avait été signée, mais elle a néanmoins exprimé sa satisfaction de voir que ce séminaire puisse avoir lieu.



*Des enfants de maternelle donnent un spectacle pour les participants au séminaire au cours de la cérémonie officielle d'ouverture.*

Retraçant l'histoire des intérêts de l'IE pour les questions liées à la petite enfance, elle a précisé que cet engagement remontait à la Résolution du Congrès de l'IE de 1998 et à la décision du Congrès de 2007 de créer un Groupe de travail sur l'éducation de la petite enfance. Le séminaire régional européen a servi à motiver l'organisation du séminaire panafricain.

Son intérêt marqué pour ce séminaire s'explique par le rôle clé que joue l'éducation de la petite enfance au niveau du développement national. Elle a précisé que ce séminaire servirait également de tremplin pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et qu'il pourrait s'avérer utile pour tenter de faire un relevé des services d'éducation de la petite enfance en Afrique.

Elle a également souhaité qu'à l'issue de ce séminaire, des échanges constructifs et des informations utiles aient pu être partagés entre les différents pays et organisations engagés dans des activités centrées sur la petite enfance.

Les recommandations qui seront formulées par les participants pourraient éventuellement servir de base à l'IE Afrique pour l'élaboration d'une politique en matière d'éducation de la petite enfance, à l'instar de celle développée par la région européenne. Duncan-Adanusa a brièvement évoqué les travaux du Groupe de travail de l'IE sur l'EPE, et a ensuite résumé la politique de l'IE en la matière.

Avant de se retirer, la Vice-présidente de l'IE a assuré aux participants que leur séjour au Ghana se déroulerait en toute sécurité et qu'ils bénéficieraient d'un accueil chaleureux et de tout ce qui viendrait à leur manquer, loin de chez eux.

## 1.2 Déclarations

Suite au discours de bienvenue, les représentants de plusieurs organisations clés ont échangé des déclarations et des messages de solidarité.

Dans son message, la Présidente du Groupe de travail de l'IE sur l'éducation de la petite enfance, Haldis Holst, a réaffirmé l'engagement de l'IE dans ce domaine et a souligné que l'EPE était un programme essentiel pour le développement national. Se référant à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, H. Holst a souligné le besoin crucial de services destinés à la petite enfance, dans l'intérêt de chaque enfant, quelle que soit sa condition. Le séminaire avait pour objectif de mettre en lumière la nécessité d'offrir des services de qualité aux citoyens les plus jeunes, de souligner le rôle important des enseignants du secteur de la petite enfance, et de garantir que, en tant que syndicats d'enseignants, nous accordions de l'attention aux plus jeunes enfants d'Afrique et à leurs enseignants, tout en nous promettant de mettre en œuvre des politiques et des actions efficaces en leur nom.

Ce séminaire serait des plus productifs si ces deux jours étaient consacrés à l'écoute, à l'apprentissage et au partage, au développement de stratégies et d'idées, et à l'étude des possibilités permettant de faire progresser le programme pour la petite enfance en faveur des jeunes africains. Dans une large mesure, les services d'accueil de la petite enfance en Afrique demeurent inappropriés, enregistrant un taux d'inscription ne dépassant pas les 14 %. Et ce secteur est l'un de ceux qui profitent principalement aux riches. S'alignant sur la Résolution de l'Internationale de l'Education de 1998, elle a souligné que l'éducation de la petite enfance était un service public et, par voie de conséquence, elle a engagé tous les gouvernements à investir des ressources dans ce secteur. En guise de conclusion, elle a déclaré que la période où seul un intérêt de pure forme était manifesté pour l'éducation de la petite enfance était désormais révolue.

Le responsable du Programme pour l'éducation au Ghana mis en place par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Madeez Adamu, a souligné que l'objectif et la raison d'être de l'UNICEF consistaient à défendre et à faire respecter la Convention relative aux droits de l'enfant. Aussi, les questions liées à la petite enfance constituent-elles les fondements du Plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF. Au Ghana, l'UNICEF a apporté un soutien financier majeur aux activités publiques du gouvernement en relation avec la petite enfance, notamment au niveau de l'élaboration des programmes scolaires, de la formation et de la mise en œuvre des poli-



tiques. L'UNICEF avait, par conséquent, axé son travail sur la réduction du clivage entre les riches et les pauvres, en apportant un soutien aux services publics destinés aux jeunes enfants. Madeez a émis l'espoir que ce séminaire puisse apporter aux syndicats d'enseignants la motivation suffisante pour investir dans les services destinés à la petite enfance.

Tout en précisant la fonction essentielle de l'OMEP, la Vice-présidente de la section ghanéenne de l'Organisation mondiale pour l'éducation préscolaire (OMEP), Grace Amarteifio, a exprimé sa solidarité vis-à-vis de l'IE, en tant que défenseur des droits de l'enfant, tels qu'ils sont exprimés dans la convention des Nations Unies. L'OMEP soutient les recherches susceptibles de pouvoir influencer et améliorer les conditions dans lesquelles les enfants vivent, jouent et se développent. Cette organisation se charge également de promouvoir l'instauration de conditions optimales garantissant à tous les enfants le bien-être, le bonheur et la possibilité de se développer au sein de leur famille, leur établissement scolaire et leur communauté. Elle a estimé que les débats et les échanges de points de vue au cours de ce séminaire seraient des plus constructifs s'ils pouvaient aboutir à l'élaboration de stratégies pour la mise en œuvre future de projets spécifiques en Afrique, en faveur des jeunes enfants.

Le Directeur général du *Ghana Education Service*, dans sa déclaration présentée en son nom par le Directeur de la *Teacher Education Division*, Victor Mante, a réaffirmé que l'éducation était un droit humain fondamental, l'éducation de la petite enfance un droit public, et que, par conséquent, le gouvernement se devait de garantir à tous les enfants l'égalité des chances, indépendamment de leur condition. Ce séminaire pourrait davantage être l'occasion de formuler des stratégies et des projets globaux pour la mise en œuvre de programmes permettant à l'Afrique de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

La responsable des Relations publiques de l'Association of *Private Proprietors of Early Childhood Centres*, Mme Edith Haziél, a saisi l'occasion pour féliciter l'IE d'avoir organisé ce séminaire destiné à sensibiliser l'opinion à propos de l'importance que revêt l'éducation de la petite enfance. Elle a également exprimé sa reconnaissance au gouvernement ghanéen pour avoir intégré dans ses programmes de formation les centres d'accueil de la petite enfance du secteur privé, et pour avoir fourni gratuitement du matériel pédagogique destiné aux enfants fréquentant ces établissements. Bien que ces centres aient un but lucratif, ils dépendent cependant de capitaux privés pour pouvoir fonctionner. Si les écoles privées bénéficiaient davantage du soutien du gouvernement, il est fort probable que le coût de l'EPE dans le secteur privé diminuerait. Ces institutions privées devraient être considérées comme des partenaires très importants dans ce mouvement visant à éduquer les jeunes enfants d'Afrique. Elle a précisé que le gouvernement ne pouvait à lui seul répondre à la demande croissante de services destinés à la petite enfance.

Dans sa déclaration finale, la représentante du Ministère des Femmes et de l'Enfance, Ruth Adison, également coordinatrice nationale des programmes pour

la petite enfance au Ghana, a saisi l'occasion de présenter les principaux points forts de l'EPE au Ghana. L'éducation de la petite enfance existe au niveau du secteur public, depuis des dizaines d'années au Ghana, même si elle dominée par le secteur privé. Une politique en matière d'EPE a été mise en œuvre en 2004, grâce à laquelle ce secteur a été officiellement reconnu comme faisant partie intégrante du système éducatif formel.

R. Addison a ensuite expliqué que l'application de cette politique s'était faite progressivement mais de manière systématique, avec la création d'un secrétariat national chargé de coordonner l'ensemble des activités liées à l'EPE au Ghana et la mise sur pied du très actif Comité national de la petite enfance. De plus, un programme scolaire a été établi en vue d'orienter l'éducation de la petite enfance, et il est utilisé dans tous les établissements d'EPE, y compris ceux du secteur privé. Une série de normes et d'indicateurs d'apprentissage a également été instaurée pour les jeunes enfants âgés de 4 à 5 ans.

Comme pour rendre hommage aux efforts déployés pour l'amélioration des services destinés à la petite enfance, le taux de natalité est monté à 62 %, tandis que le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans a enregistré une diminution de 30 % (2008). En dépit des quelques améliorations dans le secteur de l'EPE, le Ghana a besoin de renforcer la formation des parents et d'introduire de nouvelles mesures de protection sociale permettant de maintenir les jeunes enfants dans ces établissements. Dans sa conclusion, elle a précisé que les mesures mises en place par le gouvernement avaient progressivement contribué à améliorer le secteur, lequel compte aujourd'hui un taux de fréquentation brut s'élevant à 50 %.

Le Ministre de l'Education ghanéen, M. Alex Tettey-Enyo, était l'invité d'honneur du séminaire. Il a fait part de ses réflexions sur la situation des services d'EPE au Ghana, tout comme l'avait fait auparavant la coordinatrice nationale au Ghana. Il a en outre expliqué le rôle clé que joue la formation des éducateurs pour la qualité de l'éducation. Les deux principaux établissements de formation des éducateurs au Ghana sont, d'une part, les universités et, d'autre part, le *National Nursery Teacher Training Centre* (NNTTC), qui organise des séances de formation professionnelle continue de 8 semaines, destinées aux enseignants en fonction.

En 2008, 11 000 établissements d'EPE du secteur public et 4 000 du secteur privé assuraient la prise en charge organisée de 50 % des jeunes enfants aptes à fréquenter ces établissements, employant près de 37 000 éducateurs, dont la plupart n'étaient pas formés.

Le gouvernement ghanéen se trouve face à un énorme défi, compte tenu du grand nombre d'enfants ne bénéficiant pas de ces services, des enseignants ne possédant pas de qualifications, et des infrastructures ou des équipements inappropriés. Toutefois, ne se laissant pas abattre, il a décidé d'introduire de nouvelles mesures visant à renforcer l'éducation en général au Ghana. Celles-ci englobent l'extension du pro-

gramme alimentaire scolaire, l'augmentation des subventions octroyées aux écoles, la fourniture gratuite d'uniformes aux enfants fréquentant les écoles défavorisées, et l'octroi d'allocations aux enseignants travaillant dans les communautés les plus nécessiteuses. Face à ces progrès en cours, le Ministre a émis l'espoir que si tous les gouvernements accordaient la priorité à l'éducation de la petite enfance, avec le soutien des ONG, de la société civile et des parents, la qualité des services destinés à la petite enfance pourrait être garantie.



*Le Ministre de l'Éducation du Ghana, S.E. Alex Tettey-Enyo, ouvre officiellement le séminaire.*

Le Ministre s'est montré satisfait de constater que les syndicats d'enseignants avaient pris le temps de porter un regard critique sur le secteur de la petite enfance, et il a émis l'espoir de voir les discussions aboutir à la mise en application de décisions concrètes.

Dans son discours de remerciement, la Coordinatrice régionale principale de l'IE, Assibi Napoe, a exprimé sa plus vive satisfaction face à la volonté des syndicats membres et des diverses organisations d'assister à ce séminaire organisé au Ghana, et en particulier les organisations et les syndicats ayant sponsorisé le séminaire. Après les commentaires conclusifs formulés par la Présidente, la cérémonie d'ouverture a été clôturée.

### 1.3 Discours principal : «Une éducation de la petite enfance de qualité : un droit pour chaque enfant»

*Cyril Dalais, Consultant, Ministère de l'Education et ancien Consultant principal à l'UNICEF, Ile Maurice*

Cyril Dalais a laissé entendre que, dans le cadre de leurs réflexions sur la qualité de l'éducation de la petite enfance et à l'occasion du 20ème anniversaire de l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant, il était nécessaire que les participants se penchent également sur les dispositions de cette convention, lesquelles pourraient servir à orienter le travail relatif à l'ensemble des activités axées sur l'enfance. Il a mentionné tout particulièrement les dispositions relatives à la protection de l'enfance - les Articles 6, 7, 8, 18, 28, 29 et 31. Ces articles offrent un cadre intéressant pour le développement et la mise en œuvre d'un dialogue politique.

La Convention appelait également à une action holistique, intersectorielle et intégrée, et exhortait tous les ministères et tous les organismes à unir leurs efforts et à coordonner des activités pour le bien commun de l'enfant. Le développement de l'enfant est crucial entre zéro et huit ans, et risque de se révéler désastreux, voire irrécupérable si des dispositions adéquates ne sont pas mises en place dans son intérêt. Quoi que nous envisagions de faire pour les enfants d'Afrique, les dispositions de la convention devraient constituer une bonne base de référence, ainsi qu'un document important permettant d'orienter les actions en leur faveur.

Dalais a confirmé que l'éducation de la petite enfance en Afrique était une nécessité et un problème urgent devant être résolu avec tout le sérieux qu'elle mérite. Il a insisté sur l'importance d'accorder la priorité à l'enfance. La subsistance, les soins, la protection, l'égalité des chances pour tous les enfants d'Afrique doivent être une priorité. La politique d'inclusion devrait être l'ordre du jour, et l'Afrique nécessite dès lors que la Convention relative aux droits de l'enfant contribue à l'élaboration de programmes globaux qui puissent toucher l'ensemble de ceux et celles qui vivent dans une pauvreté abjecte et qui sont victimes de l'exclusion, en raison des catastrophes naturelles, du VIH/SIDA et des catastrophes humaines, telles que les guerres, les déplacements de populations et les purifications ethniques.

L'Afrique a besoin de ressources financières importantes afin de pouvoir faire progresser le programme pour la petite enfance, mais il faut pour cela que les pays et leurs syndicats s'engagent et investissent leur énergie, leur temps et leur argent dans des programmes globaux pour la petite enfance en vue d'obtenir une meilleure rentabilité dans le futur.

Selon C. Dalais, malgré le fait que certains pays jouissent d'une bonne santé économique, l'éducation de la petite enfance ne figure toujours pas au rang des



priorités les plus importantes. Même certaines organisations supposées agir en faveur des enfants pourraient être accusées de désinvolture vis-à-vis des questions liées à la petite enfance. Il a chargé les syndicats ayant participé au 4ème séminaire panafricain organisé à Dakar par l'UNESCO (10-13 novembre 2009) d'élaborer une résolution claire en vue de renforcer la Convention relative aux droits de l'enfant, à l'occasion de son 21ème anniversaire, le 20 novembre 2010.

## 2. PRÉSENTATION DE DOCUMENTS

### 2.1 Politique de l'IE sur l'éducation de la petite enfance

Dennis Sinyolo, Coordinateur senior de l'IE, Unité Education et Emploi, Bruxelles

L'Internationale de l'Éducation (IE), en tant qu'organisation représentant les intérêts des enseignants et de l'éducation à travers le monde, s'est intéressée à tous les aspects de l'éducation. Elle demeure particulièrement préoccupée par les intérêts des plus jeunes au sein de notre société, dans la mesure où ils sont particulièrement vulnérables et nécessitent d'être pris en charge.

La politique de l'IE en matière d'éducation de la petite enfance a été spécialement conçue de manière à pouvoir reconnaître l'ensemble des services destinés aux très jeunes enfants. Celle-ci peut intégrer, sans y être limitée, toutes les formes d'éducation précédant l'enseignement obligatoire et dispensées dans des cadres différents, notamment les crèches, les centres d'accueil, les garderies, les jardins d'enfants, les maternelles et bon nombre d'établissements similaires.

En optant pour cette définition, l'IE n'était pas sans ignorer les diverses terminologies et définitions adoptées par d'autres organisations, pays ou parties prenantes. A titre d'exemple, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) se réfère à l'éducation de la petite enfance sous l'intitulé « Education et protection de la petite enfance » (EPPE), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) opte pour « Education et structures d'accueil des jeunes enfants » (EAJE), et l'UNICEF pour « Développement de la petite enfance » (DPE). Par « éducation de la petite enfance », l'IE définit l'éducation dans une perspective plus large : une éducation dans son ensemble qui englobe le développement et l'apprentissage holistiques, où la prise en charge fait partie intégrante du développement et de l'éducation de l'enfant.

Retraçant l'histoire de cette politique, D. Sinyolo a expliqué que le Congrès mondial de l'IE de 1998 à Washington avait adopté une Résolution sur l'éducation de la petite enfance. Tel qu'exprimé dans la Déclaration universelle des droits de l'homme

et dans la Convention relative aux droits de l'enfant, la résolution stipule que chaque enfant a droit à une éducation et que l'éducation de la petite enfance (EPE) doit être considérée comme faisant partie de ce droit.

### ***Dispositions principales de la Résolution de Washington***

Les dispositions principales de la résolution stipulent que les prestations d'EPE de qualité devraient être un service public et que les services destinés à la petite enfance devraient être gratuits et accessibles à chaque enfant, y compris ceux ayant des besoins spécifiques. Elles suggèrent également que l'éducation de la petite enfance devrait faire partie intégrante de chaque système éducatif national. Les enseignants travaillant dans les établissements de prise en charge de la petite enfance devraient avoir des droits, des responsabilités et un statut identiques à ceux des enseignants travaillant dans d'autres secteurs de l'éducation. Des mesures appropriées devraient être mises en place en vue de garantir qu'à la fois des hommes et des femmes soient recruté(e)s en tant qu'éducateurs/trices du secteur de la petite enfance et qu'ils/elles soient formé(e)s spécifiquement à ce type d'éducation. Les mêmes conditions de formation pédagogique devraient être offertes à tout le personnel enseignant, y compris aux éducateurs chargés de l'éducation de la petite enfance, et ce, dans le but de favoriser l'équité du système éducatif. C'est la raison pour laquelle cette résolution a formé la base de la politique de l'IE en matière d'éducation de la petite enfance.

### ***Politique de l'IE en matière d'éducation de la petite enfance***

L'un des principes de base de cette politique est que l'éducation dans son ensemble constitue un droit humain fondamental ainsi qu'un service public, et non une marchandise. En tant que service public, l'éducation ne peut ni être monnayée ni faire l'objet d'un commerce à but lucratif.

Chaque enfant a droit à une éducation publique de qualité. Le droit à l'éducation a été reconnu par la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Par ailleurs, l'IE soutient les 6 objectifs de l'Education pour Tous (EPT), les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), et tout autre effort, initiative ou programme dont l'objectif consiste à offrir l'accès universel à une éducation de qualité. L'IE croit également en l'éducation inclusive, c'est à dire l'éducation pour tous : les enfants, les garçons, les filles, les pauvres, les riches, les populations rurales, urbaines, les migrants, les peuples autochtones, les personnes vulnérables et les personnes handicapées.

### ***Le rôle de l'IE et des autres syndicats d'enseignants dans la promotion de l'EPE***

La Résolution de Washington a mandaté l'IE et ses organisations membres pour promouvoir les idées et les recommandations exprimées dans les résolutions par le biais de contacts et de débats avec les gouvernements, les organisations inter-



gouvernementales, l'UNICEF, l'UNESCO, la Banque mondiale, l'OCDE, et d'autres institutions similaires. De plus, elles étaient censées sensibiliser à l'importance de la petite enfance et appuyer la promotion des programmes qui facilitent l'échange d'idées. Par le biais d'activités de plaidoyer, elles étaient censées promouvoir les programmes d'éducation de la petite enfance de qualité financés par des fonds publics.

### ***Les bénéfices de la politique sur l'EPE pour l'Europe***

D. Sinyolo a informé les participants que la Structure paneuropéenne de l'IE disposait d'une politique sur l'EPE. S'appuyant sur les conclusions de diverses recherches, cette politique affirme que la petite enfance se révèle la période la plus critique pour le développement cognitif et social, ainsi que pour l'acquisition précoce des langues, de l'écriture et de la lecture. La capacité d'apprentissage des enfants est très active dès la naissance, essentiellement au cours des premières années. L'éducation de la petite enfance devrait être reconnue comme étant une première étape vers l'enseignement fondamental et en tant que secteur à part entière du système éducatif national. Une éducation de la petite enfance de haute qualité jette les bases de l'apprentissage tout au long de la vie et contribue au développement social, psychologique, physique, cognitif et linguistique de l'enfant. D. Sinyolo a poursuivi en exhortant l'Afrique à élaborer sa propre politique en matière d'EPE. Il a conclu en précisant que cette initiative permettrait aux syndicats d'apporter une réponse systématique et cohérente face au défi que représente l'EPE sur ce continent.

## **2.2. Mandat et activités du Groupe de travail sur l'EPE**

*Haldis Holst, Norvège, Présidente du groupe de travail de l'IE et  
Vice-présidente de l'IE*

Evoquant le contexte de la création du Groupe de travail de l'IE sur l'éducation de la petite enfance, Haldis Holst a expliqué qu'il avait été formé suite à une décision prise lors du 5<sup>ème</sup> Congrès mondial de l'IE à Berlin en 2007. A l'origine, avant cette décision, l'IE avait adopté une résolution sur l'éducation de la petite enfance, lors de son 2<sup>ème</sup> Congrès mondial, à Washington, en 1998, affirmant que les enfants ont le droit de recevoir une éducation, tel qu'exprimé dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Convention relative aux droits de l'enfant. L'éducation de la petite enfance doit être considérée comme faisant partie de ce droit. La résolution stipulait également que la petite enfance doit être reconnue par chaque pays comme faisant partie intégrante de l'éducation et qu'elle devrait être un service public offert gratuitement et accessible à tous les enfants, quelle que soit leur condition.

Ces dispositions, ainsi que d'autres aspects pertinents de la résolution, ont constitué la base pour la création du Groupe de travail européen sur l'éducation de la petite enfance. Les activités du groupe de travail ont abouti à l'élaboration d'une politique européenne sur l'éducation de la petite enfance, ratifiée par la Conférence paneuropéenne en 2006. Cette politique a contribué au renforcement de la résolution de l'IE de 1998, tout en suscitant l'enthousiasme au sein des syndicats de la région européenne et en exhortant les organisations membres de l'IE à s'affirmer en tant que participants actifs prêts à lancer le débat en faveur d'une EPE de haute qualité, inhérente à l'éducation de base.

### **Composition**

Le groupe de travail était composé de 14 membres : 2 membres du Bureau exécutif de l'IE, 2 membres de chacune des 5 régions de l'IE, et 2 autres experts.



*Membres du groupe de travail sur l'EPE (de gauche à droite): Dennis Sinyolo (Secrétariat de l'IE), Omar J. Ndure (GTU, Gambie), Birendra P. Shrestha (NTA, Népal), Marguerite Gustave (STU, Ste Lucie), Haldis Holst (présidente, UEN, Norvège), Allan Baumann (BUPL, Danemark), Shyrelle Eubanks (NEA, Etats-Unis), Irene Duncan-Adanusa (GNAT, Ghana), Joao A.C. Monlevade (CNTE, Brésil) et Attu Diaw (SNEEL, Sénégal).*

### **Activités**

A ce jour, le groupe de travail a tenu deux réunions, la première à Malte et la seconde à Accra en 2009. Il a également organisé un exercice de relevé de l'éducation de la petite enfance, dont le rapport se trouvait à l'état de projet.



### ***Objectif du groupe de travail***

L'objectif principal du groupe de travail consistait à servir d'organe consultatif à l'IE concernant divers aspects de l'éducation de la petite enfance, y compris les stratégies pour la mise en application efficace de la résolution de Washington sur l'EPE, ainsi que la politique, les pratiques, les programmes, et les activités liés à ce secteur. L'idée consistait à créer un organe permettant d'orienter et de motiver l'IE et ses affiliés, et de leur rappeler que les questions liées à la petite enfance devaient être considérées comme un domaine prioritaire.

### ***Mandat et attributions***

Le mandat du groupe de travail consistait à envisager et à recommander des stratégies pour la mise en œuvre de la résolution du Congrès de l'IE de 1998 sur l'EPE. A ce titre, l'IE interagit dans le cadre des questions liées à l'éducation de la petite enfance avec des agences gouvernementales, des organisations non gouvernementales, des prestataires privés et des organismes internationaux.

Autre volet tout aussi important, il est nécessaire de définir et d'analyser les tendances et les évolutions mondiales, régionales et nationales de l'EPE, et de recommander des réponses politiques pertinentes. C'est à partir de ce constat que s'est dessiné l'objectif d'un exercice de relevé. Et le souhait était qu'environ 19 pays y répondent. A ce stade, le rapport révèle une grande diversité quant au statut de l'éducation de la petite enfance en Afrique et dans le reste du monde. Toutefois, les préoccupations dans ce domaine semblent quasiment identiques.

Par ailleurs, le rapport visait à identifier les exemples probants de systèmes, de programmes et d'activités liés à l'éducation de la petite enfance, et de mettre au point des stratégies permettant de les partager avec les organisations membres. Cette conférence panafricaine marquait donc la réalisation de cet objectif.

Enfin, l'objectif du groupe de travail consiste à recommander des stratégies visant à améliorer le statut de l'éducation de la petite enfance et celui des membres du personnel employés dans ce secteur, notamment leurs conditions de travail et leur développement professionnel, et de mettre au point du matériel promotionnel mettant en lumière l'engagement et les activités de l'IE et de ses affiliés en faveur de l'EPE. L'IE dispose d'un site Internet traitant des questions relatives à la petite enfance. Il a été conseillé aux membres individuels de développer leur propre site Internet, affiches et brochures.

### ***Calendrier***

Le groupe de travail a été mandaté pour tenir 3 réunions, dont la dernière aura lieu en juin 2010, et pour soumettre ensuite un rapport au Bureau exécutif. Il devra remettre son rapport lors du Congrès mondial de l'IE en 2011.

## 2.3 Rassembler les forces pour promouvoir l'EPE : expériences tirées du programme de collaboration Nord-Sud et Sud-Sud

*Cyril Dalais, Consultant, Ministère de l'Education et ancien Consultant principal à l'UNICEF, Ile Maurice*

Cyril Dalais a évoqué les expériences tirées des programmes de collaboration Nord-Sud et Sud-Sud, visant à promouvoir la collaboration dans plusieurs domaines de l'EPE, en particulier, la formation des éducateurs par le biais de programmes d'échange et de formations de courte durée. En référence au Rapport mondial de suivi sur l'EPT de 2007, il est apparu que les services d'éducation de la petite enfance en Afrique subsaharienne étaient peu développés et limités. Les principaux problèmes identifiés concernaient le manque de financement, de personnel et d'infrastructures, le manque de capacités pour l'élaboration de politiques, l'absence de soutien politique, tant au niveau national qu'international, ainsi que l'absence de perspectives et de stratégies communes au sein des partenaires du développement.

Face à ce constat, une réponse a été apportée - l'Initiative Afrique/Maurice - centrée sur le renforcement des capacités dans le secteur de l'éducation de la petite enfance, les politiques, le dialogue et le plaidoyer politique, la consolidation de l'approche commune des Nations Unies, et la coordination des stratégies pour l'EPE basées sur des principes de réforme formulés par les Nations Unies. L'Ile Maurice a été considérée comme étant l'un des pays les plus avancés dans le domaine de l'EPE en Afrique subsaharienne, notamment au niveau de l'éducation pré-primaire. L'accès à ce type d'éducation est largement répandu. L'offre d'EPE est basée sur une approche multisectorielle et le pays est en mesure de pouvoir se positionner en tant que centre régional de la connaissance.

L'Ile Maurice a collaboré avec la Norvège, un pays qui possède un système d'éducation de la petite enfance tout aussi développé. D'autres agences, comme le PNUD et l'UNICEF, et les universités ont élaboré un programme de renforcement des capacités à l'intention des cadres supérieurs chargés de la prise de décision en matière d'EPE.

L'idée consistait à créer un cours débouchant sur un certificat spécialisé délivré par l'Université d'Oslo et organisé par les responsables de l'EPE à l'Ile Maurice. Le cours a vu la participation de décideurs politiques, de dirigeants et de professionnels de l'EPE en Afrique subsaharienne issus, dans un premier temps, de l'Ile Maurice, de Madagascar, des Comores, de la Réunion, des Seychelles et de la Tanzanie. L'approche du cours était basée sur 25 % de théorie et 75 % de pratique, à caractère interactif, et les travaux à fournir s'alignaient sur les priorités nationales. Par ailleurs, l'Ile Maurice et la Tanzanie formeraient un centre de la connaissance académique, chargé d'entreprendre et de partager des activités, des recherches



et des informations, et de promouvoir le dialogue politique. La phase de lancement était prévue en 2009-2010.

Dans le cadre de cette coopération Nord-Sud, une autre initiative a été lancée par l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA), en collaboration avec l'Université de Victoria au Canada, afin de renforcer les capacités dans le secteur de l'EPE. Ensemble, elles ont organisé des programmes de formation de l'université virtuelle sur le développement de la petite enfance à l'intention des formateurs et des éducateurs de l'EPE en Afrique subsaharienne. En 2006, le premier groupe de participants a accompli un programme de Master de trois ans, spécialisé dans la petite enfance. Depuis, le programme se poursuit avec des participants qui suivent une formation professionnelle d'un an sur l'éducation de la petite enfance. Parmi les pays participant au programme, citons le Ghana, le Sénégal, le Malawi, la Tanzanie, etc.

Ces deux exemples de coopération Nord-Sud et Sud-Sud ont permis d'identifier les éducateurs comme étant la clé de voûte de l'éducation de la petite enfance, ce qui suppose que le renforcement de leurs compétences permettrait de contribuer à l'amélioration de la qualité des services d'EPE en Afrique.

## 3. RAPPORTS NATIONAUX

### 3.1 Développements, questions et défis actuels : Expériences par pays

■ **GAMBIE** - *Essa Sowe, Secrétaire général adjoint, Gambia Teachers' Union (GTU)*

#### *Profil du pays*

La Gambie compte une population de 1,667 million d'habitants (2006), dont 6 % sont âgés de moins de 5 ans, et l'EPE globale fait partie du système éducatif fondamental au sens large.

#### *Éducation de la petite enfance*

En ce qui concerne l'éducation de la petite enfance, le taux d'inscription des enfants âgés de 3 à 6 ans s'est élevé à 23 %. Il existe une importante disparité entre le taux d'accès en milieu rural et celui observé en milieu urbain, les services d'EPE étant davantage disponibles dans les zones urbaines. Concernant les enfants ayant des besoins spécifiques, seuls 14 % d'entre eux ont accès à l'éducation de la petite enfance, ce secteur étant majoritairement entre les mains de prestataires privés,

soit à hauteur de 90 %. 10%. L'accès est également tributaire des frais d'inscription, nettement plus élevés dans le secteur privé.

### ***Autres services destinés à la petite enfance***

Plusieurs initiatives ont été mises en place pour les nouveaux-nés, notamment des « Hôpitaux amis des bébés », des projets communautaires, et la surveillance nutritionnelle. L'initiative « Hôpitaux amis des bébés » implique 19 hôpitaux dont l'objectif est de promouvoir l'allaitement maternel auprès des mères ayant de jeunes enfants. Des initiatives communautaires en faveur des nouveaux-nés se chargent de promouvoir les pratiques nutritionnelles optionnelles pour les nourrissons et les jeunes enfants, par le biais de plaidoyers, de formations sur la nutrition des nourrissons et des enfants, et via la promotion de la sécurité alimentaire au niveau communautaire. Ces initiatives touchent 283 communautés et 50 000 enfants, soit 40 %. La surveillance nutritionnelle permet également d'évaluer l'état nutritionnel de l'enfant, et les résultats de cette évaluation permettent de recommander l'apport d'un complément nutritionnel spécifique.

### ***Quelques stratégies pour la promotion de l'EPE***

Un cadre politique national a été développé pour orienter la mise en œuvre des activités liées à la petite enfance. Dans les zones rurales de Gambie, l'annexion des centres d'accueil aux écoles primaires s'opère par le biais de la mise en place de services et d'infrastructures.

Des directives ont également été émises pour la formation d'éducateurs polyvalents. De plus, un programme scolaire national a été élaboré en vue d'orienter les éducateurs travaillant dans ces centres.

D'autres initiatives englobent la fourniture de repas aux enfants inscrits dans les centres annexés, ainsi que l'organisation de programmes de formation continue à temps plein ou à temps partiel pour les éducateurs en fonction.

### ***Défis***

Les principaux défis à relever en matière d'éducation de la petite enfance en Gambie concernent notamment les difficultés d'accès à la santé, à l'eau, aux infrastructures sanitaires, à la nutrition et à l'alimentation, ainsi que l'apprentissage précoce et l'encadrement. Ces facteurs sont responsables du faible taux d'inscription, 76 % des enfants n'étant pas scolarisés. Les pourcentages de redoublement (6%) et d'abandon scolaire (5%) sont élevés, en particulier dans les centres annexés aux écoles primaires.

Le taux de mortalité élevé des moins de 5 ans, 113 pour mille (2006), le taux de mortalité infantile élevé, 84 pour mille, la vulnérabilité face à la maltraitance, au harcèlement, à l'exploitation, à la maladie, à l'exclusion sociale et à la pauvreté figurent parmi les nombreux défis que doit relever l'éducation de la petite enfance en Gambie.

De plus, les éducateurs sont confrontés au problème du nombre élevé d'élèves



par classe, aux conditions de travail peu attrayantes, au faible niveau de professionnalisme, aux bas salaires et au matériel pédagogique inapproprié, tant pour les élèves que pour les enseignants.

■ **ZAMBIE** – Catherine Chinunda, *Zambia National Union of Teachers*

### **Profil du pays**

La Zambie compte une population de 11 696 175 millions d'habitants, dont 2 012 000 millions sont âgés de moins de 5 ans. Le taux de mortalité des moins de 5 ans s'élève à 182 pour mille, et le taux de mortalité infantile à 108 pour mille. La majorité des Zambiens vivent avec l'équivalent de moins d'un dollar (US) par jour. La pauvreté compromet peu à peu la viabilité et la durabilité du développement réalisé par la Zambie depuis son indépendance (Fifth National Development Plan, 2005). La pauvreté touche plus durement les ménages en zones rurales qu'en zones urbaines.

De même, la plupart des enfants zambiens vivent dans des conditions d'extrême pauvreté, qui ne cessent de s'aggraver. Les enfants orphelins ou souffrant d'un handicap sont soumis à des conditions de pauvreté extrême ; ils n'ont pas accès aux services de base et sont les plus vulnérables face à la maltraitance de la part des adultes, au sein des familles, du voisinage et de la communauté (CSO, 2000). Il est estimé que deux tiers de l'ensemble des enfants zambiens âgés de 0 à 6 ans vivent dans des conditions très difficiles, et la plupart d'entre eux habitent dans les zones rurales ou dans les aménagements non planifiés des zones urbaines. Et il semblerait également que le nombre d'enfants des rues soit en augmentation.

### **Contexte**

L'attention accordée aux services d'accueil, d'éducation et de développement de la petite enfance en Zambie s'est renforcée après la Conférence de Jomtien sur l'éducation en 1990 et le Cadre d'action de Dakar de 2000 au Sénégal. Le Cadre d'action de Dakar pour l'Éducation pour Tous (EPT) a réaffirmé les recommandations de Jomtien, et a engagé les gouvernements nationaux à formuler des politiques globales en matière d'EPE et à s'attaquer aux différents défis liés au développement de l'enfant.

### **L'EPE - Qu'est-ce que c'est ?**

Dans le contexte de la Zambie, la terminologie « éducation de la petite enfance » (EPE) s'utilise en référence aux questions éducatives concernant les enfants de zéro à six ans, tel que prévu par le Plan stratégique du Ministère de l'Éducation 2003-2007 et le Cadre d'action pour l'Éducation pour Tous (EPT) 2004. « Accueil, éducation et développement de la petite enfance » (AEDPE) concerne le niveau d'enseignement, formel ou non, suivi par l'enfant entre zéro et six ans, avant d'atteindre l'âge obligatoire de 7 ans pour pouvoir fréquenter l'enseignement

fondamental en Zambie. D'autre part, « Développement de la petite enfance » (DPE) est un terme global impliquant tous les aspects du développement de l'enfant. Le DPE adopte une approche holistique englobant la santé, la nutrition, l'hygiène et le développement cognitif des enfants, ainsi que leur bien-être socio-affectif (UNESCO, 2007). Par ailleurs, l'éducation de la petite enfance est une composante du DPE, se référant spécifiquement aux prestations éducatives pour les jeunes enfants âgés de trois à six ans. Bien qu'interchangeables, ces trois acronymes (AEDPE, DPE et EPE) peuvent avoir une signification différente dans ce document. Quoi qu'il en soit, ce document s'intéresse essentiellement à la situation de l'EPE en Zambie et à la manière de combler les lacunes politiques.

### ***Pourquoi l'EPE ?***

On n'insistera jamais assez sur la nécessité d'élargir l'offre de services d'EPE. L'intérêt croissant pour l'élargissement de l'EPE s'explique par l'importance accrue que lui accordent les chercheurs ayant établi que l'EPE laissait une empreinte durable sur les enfants lors de leur passage à l'âge adulte. Les études démontrent que le cerveau humain atteint sa capacité maximale dès l'âge de cinq ans. Sur la base de cette observation, il est indispensable, comme c'est le cas en Zambie, d'apporter aux enfants âgés de 0 à 6 ans, les éléments nécessaires à la construction de bases solides, non seulement pour entrer à l'école primaire, mais également pour les préparer à mener à bien leur vie d'adulte. Les multiples besoins de l'enfant impliquent qu'il doit être considéré dans son ensemble et sous tous ses aspects, un concept qui requiert des approches globales en termes de prestations de services de DPE. D'où la nécessité de mettre en place des dispositions garantissant que les enfants aient accès aux services de santé, à l'alimentation, à l'eau, et à un environnement sanitaire adéquat.

Élément majeur, les programmes d'EPE sont non seulement essentiels pour l'élimination des clivages sociaux et économiques, mais ils représentent également un instrument permettant de garantir les droits de l'enfant et d'ouvrir la voie vers la réalisation de l'ensemble des objectifs de l'EPT en contribuant efficacement à la réduction de la pauvreté, souci majeur des Objectifs du Millénaire pour le développement. En tant que telle, l'offre d'EPE requiert une intervention concertée de la part de l'Etat, des ONG, de la société civile, des communautés et des familles.

### ***Initiatives politiques et situation actuelle***

L'histoire démontre que l'implication du gouvernement zambien en termes d'éducation de la petite enfance s'est limitée au strict minimum. Le *Day Nurseries Act* de 1957 (loi sur les crèches collectives) fut le premier pas innovant vers la reconnaissance par le gouvernement de l'importance de l'accueil, du développement et de l'éducation de la petite enfance. Cette loi, toujours en vigueur, fournit un cadre légal à quiconque est habilité à offrir une éducation de la petite enfance. En 1972, la *Zambia Pre-school Association* (ZPA) fut créée en tant qu'organi-



sation cadre chargée d'examiner les questions relatives à l'éducation de la petite enfance, en prenant en charge la question des crèches et des établissements préscolaires du pays. Depuis, la ZPA a élargi son mandat afin d'intégrer la formation des enseignants chargés de l'éducation de la petite enfance. Il convient de souligner que, dans le passé et durant de nombreuses années, aucune organisation n'était mandatée pour prendre en charge les activités relatives à l'éducation de la petite enfance. Les autorités locales se limitaient à conserver les registres de tous les centres d'accueil implantés dans leur localité, sans en contrôler les performances. Toutefois, la situation a désormais évolué et toutes les activités relatives au développement de la petite enfance ont été placées sous l'autorité du Ministère de l'Éducation, tel que mentionné dans la politique éducative nationale *Education Our Future* (1996). Le rôle du Ministère consiste à encourager et à organiser l'élaboration de programmes préscolaires, en particulier dans les zones rurales, la formation des enseignants, le développement de programmes éducatifs et l'établissement de normes d'évaluation.

Pour l'heure, les institutions responsables des ressources et des services de DPE englobent sept ministères en charge du secteur social : le Ministère de la Santé, chargé d'apporter aux enfants les services de soins et de nutrition ; le Ministère de l'Éducation, chargé de fournir les programmes scolaires, l'équipement et la formation des enseignants pour le préscolaire et le primaire ; le Ministère de la Jeunesse, des Sports, et du Développement de l'enfant, chargé de la politique nationale en matière d'enfance ; le Ministère du Développement communautaire et des Services sociaux, chargé d'examiner le bien-être de l'enfant à l'échelle communautaire ; le Ministère responsable des questions relatives au Genre, chargé de contribuer à la réduction de la mortalité maternelle ; le Ministère du Gouvernement local et du Logement, en charge du cadre légal pour l'accueil, le développement et l'éducation de la petite enfance ; le Ministère de la Justice, qui détient le pouvoir exécutif pour la protection des droits de l'enfant ; et le Ministère des Affaires intérieures, chargé de fournir les services d'enregistrement des naissances et de garantir la protection des enfants contre la maltraitance, par le biais d'une unité d'assistance aux victimes. Il existe également plusieurs établissements privés qui apportent une formation aux enseignants chargés de l'éducation préscolaire.

Actuellement, on dénombre 454 enseignants du préscolaire qualifiés, employés par le gouvernement, dont 148 hommes et 306 femmes. D'autre part, on compte 942 enseignants du préscolaire qualifiés, formés par des établissements privés ou des institutions cléricales, dont 84 hommes et 858 femmes (EdAssist, 2008). Il n'existe aucune donnée concernant le nombre d'établissements d'EPE et le nombre d'enfants ayant accès à l'EPE.

### ***Politique nationale de l'enfance***

La première politique nationale de l'enfance a été formulée et adoptée en 1994, suite à l'adoption et à la ratification par la Zambie de la Convention des Nations Unies relatives aux droits de l'enfant en 1991. Elle a été révisée en 2006 afin

d'intégrer les nouvelles questions ayant une incidence sur le bien-être des enfants. La nouvelle politique nationale de l'enfance est supposée apporter le cadre requis permettant de répondre aux problèmes, aux droits et aux besoins des enfants, en tenant compte de la situation économique dominante dans le pays, du travail et de la traite des enfants, du VIH/SIDA, de la maltraitance et des autres problèmes connexes. L'approche fondée sur les droits pour établir des programmes demeure un principe fondamental de cette politique, dans la mesure où elle reconnaît le droit des enfants à survivre, à se développer et à bénéficier d'une protection, garantissant ainsi l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies relatives aux droits de l'enfant.

La politique nationale de l'enfance révisée intègre les objectifs du Programme national d'action, élaboré en 2004. Ce programme visait un certain nombre d'objectifs, dont l'un consistait à élargir les services pour l'accueil, l'éducation et le développement de la petite enfance. Il prévoit aussi l'amélioration du bien-être familial, en permettant aux familles les plus pauvres et les plus vulnérables d'améliorer leurs conditions de vie, de réduire les coûts engendrés par le soutien aux enfants orphelins et aux enfants handicapés, de diminuer les cas de maltraitance infantile, et d'améliorer le bien-être et la condition des femmes âgées (Kasonde, 2008).

### ***Politique éducative nationale***

La politique éducative nationale de 1996 (*Educating our future*) constitue la politique de référence pour toutes les prestations d'éducation en Zambie. Cette politique reconnaît l'importance de l'éducation de la petite enfance en permettant à l'enfant d'acquérir très tôt les bases de son apprentissage. Elle reconnaît également que l'éducation de la petite enfance est nécessaire pour bâtir un «capital culturel» et pallier les désavantages que peuvent connaître les familles défavorisées et privées des outils pour l'apprentissage de l'écriture et de la lecture, ou de tout autre matériel pédagogique (*Educating Our Future*, 1996).

En dépit de cette reconnaissance, cette politique n'engage pas le gouvernement à fournir des services d'EPE aux enfants âgés de moins de six ans. Il est uniquement tenu d'apporter des services professionnels dans le cadre de l'éducation préscolaire, en assurant la formation des enseignants, l'élaboration de programmes scolaires et l'instauration de normes d'évaluation. Cette situation a créé des lacunes dans l'offre d'EPE, à laquelle la majorité des enfants pauvres n'a pas accès. Actuellement, l'offre de services d'EPE est essentiellement motivée par le profit, et seuls les enfants issus de familles nanties y ont accès.

### ***Journal officiel de la République du Zambie (GRZ) 2004***

Les efforts consentis pour élargir l'offre de services d'EPE ont été consolidés grâce aux résolutions de Jomtien de 1990 et au Cadre d'action de Dakar de 2000. Depuis lors, le cadre de Zambie s'est concentré sur les six objectifs de l'Education pour



Tous (EPT), laquelle accorde une priorité plus grande à l'élargissement des services d'EPE. En vue de combler les lacunes dans la politique existante, le gouvernement a transféré au Ministère de l'Éducation les compétences du Ministère du gouvernement local et du Logement et celles du Ministère du Développement communautaire et des Services sociaux en matière d'accueil et d'éducation. Par le biais du Journal officiel du GRZ 2004, le Ministère a été chargé de concevoir des programmes d'EPE pour les enfants vivant en zone rurale ou dans des localités pauvres, ainsi que pour les communautés locales, les ONG, les communautés religieuses, les familles et les personnes concernées, en vue d'élargir l'accès au services d'EPE (UNESCO, 2006). Pour l'heure, le Ministère a rédigé un projet de politique globale sur l'EPE en vue de combler les lacunes existantes.

### ***Projet de politique sur l'AEDPE***

L'adoption d'une politique sur l'EPE par le gouvernement zambien est en cours. Cette politique a pour objectif de promouvoir l'épanouissement et le développement de tous les enfants zambiens afin qu'ils puissent atteindre leur potentiel maximal, quelle que soit leur condition. Elle est également une réponse à la décision de 2004 de transférer au Ministère de l'Éducation les compétences du Ministère du Gouvernement local et du Logement et du Ministère des Services sociaux, via une publication dans le Journal officiel du GRZ en 2004. Cette politique vise également à offrir des services d'EPE aux enfants de 0 à 6 ans, considérant que cette période représente la phase la plus importante de leur croissance.

### ***Défis***

L'un des défis actuels à relever est le niveau de pauvreté élevé, touchant près de 67 % de la population zambienne. Ce niveau de pauvreté est aggravé par l'exode rural, responsable de la pénurie en ressources humaines dans les zones rurales et de l'apparition de zones d'habitats précaires non planifiées et surpeuplées dans les centres urbains, où il n'existe ni équipements de base ni centres d'accueil de la petite enfance. Autre défi, les institutions qui soutiennent les services d'EPE ne sont pas toujours présentes dans les zones rurales et les zones d'habitats non planifiés, où se concentre la majorité des enfants pauvres et vulnérables. De plus, les services publics d'EPE dans les zones urbaines ne sont pas aussi proches des communautés que prévu, et ceux proposés par le secteur privé ne sont pas accessibles à la plupart des ménages pauvres, en raison de leur prix élevé. Par ailleurs, les enfants issus de familles défavorisées courent le risque de se voir embrigadés dans le travail des enfants et de réduire leurs chances de pouvoir accéder à des services d'EPE. Les ravages causés par le VIH/SIDA, associés au pourcentage élevé de divorces, sont également responsables du dénuement dans lequel vivent les enfants.

Pour ce qui est de la politique éducative, elle se limite à la formation des enseignants du préscolaire, à l'élaboration du programme éducatif national, au matériel pédagogique, et au maintien des normes dans les écoles. Elle n'inclut pas la formation des parents. D'autre part, cette politique n'engage pas le gouvernement à proposer des services d'EPE, lesquels sont placés sous la

responsabilité de prestataires privés et de la sphère cléricale. Cette situation porte préjudice aux enfants pauvres et contribue à entretenir le cycle de la pauvreté. Malgré le fait que le pays dispose d'un Centre d'élaboration des programmes scolaires (*Curriculum Development Centre*), ceux-ci n'ont pas été mis en application efficacement. Le matériel pour l'EPE n'est pas disponible dans tous les établissements préscolaires (Projet de politique sur l'AEDPE, 2009).

Depuis peu, le projet prévoit que la responsabilité de fournir des services d'EPE incombe à la fois aux parents et au gouvernement, reconnaissant que les enfants vivent dans leur contexte familial. La famille serait donc considérée comme étant la première entité à promouvoir le développement holistique de l'enfant. Toutefois, la situation actuelle, où la plupart des ménages demeurent vulnérables et vivent dans la pauvreté, n'offre aucun environnement propice à l'éducation de l'enfant. Par conséquent, le gouvernement devrait endosser l'entière responsabilité de fournir des services globaux d'EPE, afin de pouvoir en garantir l'accès aux populations pauvres et aux communautés vulnérables.

### **Conclusion**

Les services d'EPE en Zambie nécessitent des efforts concertés. Les initiatives visant à offrir des services d'EPE remonte à 1957, avec l'adoption du *Day Nurseries Act*. Cette loi de 1957 constitue le cadre légal actuel qui régit l'enregistrement des établissements d'EPE. Elle est également soutenue par le Journal officiel du GRZ 2004 qui a transféré les compétences en matière d'EPE au Ministère de l'Éducation. La formulation de la politique sur l'EPE se révèle une nouvelle étape importante pour appuyer les efforts visant à fournir des services dans ce secteur.

Il est important de reconnaître qu'il n'existe aucun secteur en Zambie qui soit en mesure d'offrir des services d'EPE capables de répondre efficacement à la demande. C'est pourquoi il est indispensable de développer une nouvelle politique qui réponde au besoin d'élargir les services d'EPE, en particulier aux zones rurales et aux communautés vulnérables des zones urbaines. Il est permis d'espérer que cette nouvelle politique formulera des directives en vue de coordonner et d'harmoniser des services de qualité, au sein de l'ensemble des parties prenantes et des prestataires de services d'EPE.

On n'insistera jamais assez sur l'importance d'offrir des services globaux d'EPE. L'EPE permet aux enfants de grandir et de se développer en adultes responsables. Le cerveau de l'enfant développe ses capacités maximales entre 0 et 6 ans. C'est au cours de cette période critique qu'il est nécessaire d'apporter aux enfants l'encadrement adéquat leur permettant de se préparer aux expériences de la vie future. Cette tranche d'âge est également la période durant laquelle les politiques visant à la réduction de la pauvreté peuvent briser efficacement le cycle de la pauvreté, en s'attaquant aux causes premières de la marginalisation socioéconomique dès le plus jeune âge des enfants, et en leur offrant des services d'EPE permettant de les préparer à leur développement ultérieur.



## ■ TANZANIE - *Anthony Mtavangu, Tanzania Teachers' Union*

### **Contexte**

La République unie de Tanzanie se compose de la Tanzanie continentale et de Zanzibar, deux pays distincts à l'origine qui ont été unifiés en avril 1964 pour ne former qu'un seul pays. Il existe deux gouvernements : le gouvernement de la République unie de Tanzanie et le gouvernement révolutionnaire de Zanzibar. Suite à l'unification, il a été décidé officiellement que certaines affaires seraient du ressort du gouvernement de la République unie de Tanzanie (RUT), tandis que d'autres seraient prises en charge séparément par chacune des parties. A cet égard, la responsabilité des affaires relatives à l'éducation fut partagée de telle manière que l'enseignement supérieur devienne une compétence de la RUT, mais non les affaires relatives à l'enseignement pré-universitaire. Depuis, l'enseignement pré-universitaire figure au rang des affaires dites « séparées », que chaque gouvernement gère selon ses propres principes, bien que dans le cadre de certaines matières, Zanzibar fasse appel à la Tanzanie continentale.

En connaissance de ce qui précède, ce rapport traite essentiellement des développements, des questions et des défis actuels en matière d'éducation de la petite enfance, faisant partie des affaires pré-universitaires se limitant à la Tanzanie continentale.

### **Introduction**

Le *Tanzania Teachers' Union* (TTU), compte 165 000 membres actifs sur les 220 000 membres potentiels, et est actuellement la seule organisation d'enseignants présente en Tanzanie. Ce syndicat, qui collabore avec le gouvernement et d'autres parties prenantes de l'éducation, se révèle un acteur essentiel pour le développement de l'enseignement pré-universitaire. Il représente les enseignants non universitaires en ce qui concerne à la fois les questions relatives au bien-être et celles liées au développement de l'enseignement professionnel et général. A cet égard, le syndicat dispose d'un mandat et joue un rôle dans les affaires et les questions relatives au développement de l'enseignement pré-universitaire. Le TTU est, entre autres, membre du Comité ministériel consultatif de l'enseignement et de la formation professionnels, du Comité de développement de l'enseignement fondamental, et du groupe de travail sur l'amélioration de la qualité de l'enseignement fondamental. C'est à ce titre que le TTU se trouve en position de pouvoir exprimer sa voix concernant l'ensemble des questions relatives à l'enseignement pré-universitaire, y compris l'éducation de la petite enfance, laquelle fait partie du système éducatif et de la structure de l'enseignement et de la formation professionnels.

### **Systeme et structure éducatives**

En Tanzanie continentale, l'éducation de la petite enfance fait partie du système d'enseignement et de formation professionnels formel. Ce dernier est de type académique et englobe l'éducation préprimaire, l'enseignement primaire, secondaire traditionnel et secondaire spécialisé, selon une structure de 2, 7, 4 et 2 ans, avant d'entamer les 3 années minimum que prévoit la structure de l'enseignement supérieur

### ***L'éducation de la petite enfance (EPE) en Tanzanie continentale***

Au niveau politique et selon la politique actuelle en matière d'éducation et de formation, le gouvernement de la RUT reconnaît que l'éducation de la petite enfance (EPE) en Tanzanie continentale est capitale pour le développement physique, intellectuel, spirituel/moral et psychique de l'enfant. En tant que politique, l'EPE concerne, d'une part, le type de services prestés par les centres d'accueil destinés aux enfants de moins de 4 ans et, d'autre part, l'éducation préprimaire pour les enfants de 5 et 6 ans, avant leur inscription en première année primaire. Dans le premier cas, les services d'EPE proposent un encadrement général de l'enfant, orienté notamment sur sa socialisation et destiné à le préparer, d'une certaine manière, à son parcours scolaire en lui offrant un avant-goût de cette expérience future. Dans le second cas, les services veillent également à la socialisation de l'enfant, mais sont davantage axés sur son développement psychologique, moral, spirituel et psychique, tout en lui apportant quelques connaissances et compétences académiques permettant de le préparer à l'enseignement primaire.

Cette reconnaissance par le gouvernement s'appuie sur diverses conclusions d'études menées depuis les années 80, qui soutiennent que les enfants entrant en première année primaire après avoir suivi une éducation préprimaire obtiennent de meilleurs résultats que ceux n'ayant jamais bénéficié des services d'éducation de la petite enfance. Suite à ce constat, le gouvernement a décidé d'inclure l'éducation de la petite enfance dans le système éducatif formel, sous la forme d'une éducation préprimaire destinée aux enfants de 5 et 6 ans, avant leur inscription en première année primaire. Actuellement, cette éducation préprimaire, habituellement organisée dans les écoles primaires et dispensée dans des classes spécifiques par des enseignants formés à ce type d'éducation, a lieu durant les deux années qui précèdent l'entrée en première année primaire.

En pratique, concernant l'EPE, force est de constater que ces centres d'accueil ne sont ni détenus ni contrôlés par le gouvernement, et ce, en dépit du fait que les autorités responsables en la matière soient les ministères chargés du développement communautaire, du genre, du développement des femmes et des enfants, de la santé et des affaires sociales. Il semblerait donc logique que ces ministères se chargent, tout au moins, d'émettre des directives ou d'exercer un contrôle de la situation. Or ces établissements appartiennent le plus souvent à des organisations religieuses, majoritairement chrétiennes, ou à une poignée d'individus, et ils accueillent des enfants dont la mère est employée, décédée, ou emprisonnée, ou dont les occupations, quelles qu'elles soient, ne lui offrent pas la possibilité de prendre en charge ses enfants. Les centres d'accueil offrent des services aux enfants âgés de moins de cinq ans. L'un des défis majeurs est que ces centres se limitent uniquement aux zones urbaines et que la majorité d'entre eux sont payants, une situation qui ne permet pas aux familles démunies de bénéficier de ces services essentiels. A cet égard, l'éducation n'est donc pas un « Un droit pour chaque enfant ». Un autre défi à relever est celui de l'absence de formation de la plupart des enseignants, en particulier ceux employés par des pro-



priétaires ou des groupes de propriétaires de centres d'accueil, et dont la motivation est purement économique. Cette situation a un impact négatif sur le développement intellectuel, moral et émotionnel de l'enfant.

Quant à l'éducation préprimaire destinée aux enfants de cinq et six ans, le gouvernement a décidé, depuis les années 80, que chaque école primaire doit disposer d'une classe prévue à cet effet et dirigée par des enseignants qualifiés, en possession d'un grade « A » pour pouvoir exercer cette fonction. En outre, une personne serait chargée d'assister les enseignants dans le cadre des affaires non liées à leur profession. Le fait de disposer d'au moins une classe préprimaire dans chaque école primaire permettrait en définitive d'inscrire en première année primaire les élèves ayant réussi le cycle préprimaire. Cette initiative contribuerait à améliorer la qualité de l'apprentissage en primaire et d'obtenir un taux de réussite plus élevé. Toutefois, il n'a pas été facile de réaliser cet objectif qui consiste à envoyer tous les enfants dans le cycle préprimaire avant d'entamer leurs études primaires. Jusqu'en 2008, soit 25 ans après cette prise de décision, seuls 20,6 % des enfants inscrits en première année primaire avaient suivi le cycle préprimaire. A ce jour, la plupart des élèves inscrits en préprimaires fréquentent des établissements gouvernementaux. A titre d'exemple, en 2009, le nombre d'élèves inscrits dans les écoles préprimaires du gouvernement s'élevait à 322 103, en comparaison des 19 936 inscrits dans les écoles non gouvernementales. Entre 2008 et 2009, le nombre total d'élèves inscrits dans les écoles préprimaires non gouvernementales a chuté de 68 574 à 45 062, alors que celui des élèves inscrits dans les établissements gérés par le gouvernement est passé de 805 407 à 851 084, soit une augmentation de 5,7 % au cours de cette même période.

Il reste cependant un défi à surmonter sur le plan de la qualité de l'éducation préprimaire, qui est confrontée à une réduction de sa durée. Le projet de politique actuel propose une diminution de la durée de l'éducation préprimaire (un an au lieu de deux), considérant que le taux de réussite en première année primaire est quasiment identique entre les élèves ayant suivi le cycle préprimaire durant un an et ceux l'ayant suivi durant deux ans. Cette modification impliquerait que l'éducation préprimaire s'adresserait dès lors aux élèves âgés de 4 à 5 ans. L'objectif est que les élèves entament et terminent leur enseignement primaire plus tôt, ce qui leur permettrait en fin de compte d'achever leurs études supérieures à un âge inférieur à l'âge actuel.

Un autre défi concerne l'identification des enfants dotés d'un potentiel, et le soutien qu'il convient de leur apporter. Ces deux initiatives visant à identifier et à soutenir les enfants avec un potentiel n'existent pas dans le cadre de l'éducation préprimaire.

Autre défi encore, l'absence d'infrastructures adéquates dans les centres d'accueil compromet le projet qui consiste à établir des bases solides pour l'éducation et la formation.

Il n'y a pas d'équipement, d'infrastructure ou de personnel professionnel appro-

prié dans les centres d'accueil, ni dans les classes préprimaires, permettant de répondre aux exigences des enfants ayant des besoins éducatifs spéciaux. On déplore également l'absence de coordination et de contrôle des institutions non gouvernementales qui gèrent des centres d'accueil.

**■ CONGO** – Eupharaisie Ngoudiankento, Fédération des Travailleurs de la Science, des Sports, de l'Enseignement, de l'Information et de la Culture (FESTRASSEIC)

### ***Profil du pays***

Le Congo compte une population de 3 689 000 habitants, dont 587 000 sont âgés de moins de cinq ans. En 2006, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans s'élevait à 148 pour mille, et le taux de mortalité infantile à 126 pour mille.

### ***Introduction***

En République du Congo, l'éducation de la petite enfance est placée sous la responsabilité du Ministère de l'Enseignement primaire et secondaire. Tant le secteur privé que le secteur public gouvernemental interviennent dans l'éducation de la petite enfance. Au niveau politique, l'éducation de la petite enfance n'est pas obligatoire. Elle nécessite également la participation active des parents pour la réussite des élèves.

### ***Structure de l'éducation de la petite enfance***

A l'échelle nationale, la Direction de l'éducation de la petite enfance est placée sous l'autorité de la Direction générale de l'enseignement fondamental. Au niveau des districts, il existe des Directions de l'enseignement primaire et secondaire, sous l'autorité desquelles travaillent des inspecteurs de l'enseignement chargés de contrôler les centres d'accueil de la petite enfance.

Il existe trois niveaux d'éducation de la petite enfance : le niveau un, pour les enfants de trois ans ; le niveau deux, pour les enfants de quatre ans ; et le niveau trois, pour les enfants de cinq ans. Il est question ici du système public. Mais il existe également un secteur privé très actif en matière d'éducation de la petite enfance (les jardins d'enfants).

### ***Informations sur l'éducation de la petite enfance***

Au total, il existe 81 centres d'accueil offrant des services à la petite enfance, employant 241 éducateurs pour un total de 7 797 enfants. Sur l'ensemble des élèves, 3 845 sont des filles. La plupart des éducateurs sont des femmes.

### ***Problème***

Le problème principal touchant le secteur de l'éducation de la petite enfance est la formation inadéquate des éducateurs.



## 3.2 Expériences des pays engagés dans le programme soutenu par BUPL et LO/FTF Council

### ■ GHANA : LEÇONS TIRÉE DU PROJET DU GNAT-BUPL – PROGRAMME DPE

*Kofi Nyiaye, Coordinateur national du projet, Programme DPE, GNAT-BUPL*

Le programme était une collaboration entre *Ghana National Association of Teachers (GNAT)* et *Danish National Federation of Early Childhood Teachers and Youth Educators (BUPL)*, et a bénéficié du soutien financier de *LO/FTF Council* du Danemark.

C'est là l'exemple d'un programme qui s'est développé d'aval en amont, à partir de 4 districts pour s'étendre à 60 districts dans sept régions, lui conférant par la même occasion son caractère national. Le programme s'est développé à partir de la figure centrale de l'éducateur de la petite enfance, il s'est ensuite étendu à la direction, pour atteindre enfin le propriétaire privé et le personnel du *Ghana Education Service (GES)* au niveau des districts. Il a également évolué d'un projet vers un programme à dimension internationale, en s'étendant au Togo et au Nigéria.

L'un des principes importants du programme de développement du GNAT-BUPL consistait à commencer au niveau local, via l'éducateur, pour ensuite évoluer vers les niveaux régional et national, soit d'aval en amont, et non l'inverse.

L'objectif principal visait à améliorer les conditions de travail et de vie des éducateurs, en particulier ceux travaillant dans le secteur non formel ou privé. Principal syndicat d'enseignants au Ghana, le GNAT regroupe des enseignants issus de tous les niveaux de l'enseignement pré-universitaire, allant des différents établissements d'éducation de la petite enfance aux établissements de formation des enseignants. C'est pour cette raison que l'objectif du programme était de créer une section au sein du GNAT, chargée de défendre les intérêts des éducateurs du secteur privé et de les inciter à s'affilier au syndicat. Peu à peu, les éducateurs de la petite enfance sont devenus les principaux bénéficiaires des activités du programme, lequel cherchait à défendre leurs intérêts, à leur faire prendre conscience de leurs conditions médiocres, et à les préparer à prendre des décisions en vue d'améliorer cette situation. Le programme prévoyait d'organiser des formations syndicales, des formations professionnelles et des formations sur les besoins des enfants.

#### **Résultats**

Toutes ces initiatives ont permis d'élargir leurs horizons et ont contribué à améliorer le statut, les qualifications, les expériences, les salaires et les perspectives d'au moins 3 000 éducateurs du secteur privé ayant rejoint le GNAT. Certains d'entre eux ont reçu une formation universitaire et ont vu leur situation personnelle radicalement transformée, alors qu'ils étaient partis de l'échelon le plus bas que l'on puisse imaginer. Bon nombre d'éducateurs, en particulier ceux

qui, dans le cadre du projet, ont été formés en vue de devenir des représentants chargés d'assister les coordinateurs du programme dans les activités de mobilisation, sont devenus une véritable force de persuasion et ont suscité la motivation personnelle des autres éducateurs.

Cet exemple illustre l'étroite collaboration entre le programme et les autorités. Commencant par la phase de planification du programme, le personnel du GES aux niveaux national, régional et municipal, a collaboré efficacement avec les coordinateurs du programme, contribuant ainsi au bon déroulement de ce dernier. Le GES a contribué à solliciter les éducateurs du secteur public pour participer aux activités du programme. A tous niveaux, les responsables de la petite enfance du GES ont participé aux cours de formation et en ont tiré des leçons constructives.

Les coordinateurs du programme ont également collaboré avec le GES pour élaborer des normes nationales pour la petite enfance, ainsi que le programme scolaire utilisé par les éducateurs dans les centres d'EPE, ce qui représente un soutien majeur au développement de la politique sur la petite enfance, et à celui de la politique du Ghana. Le *National Nursery Training Centre* (NNTTC) est une institution publique, mais elle met des personnes ressources à disposition pour les activités de formation professionnelle du programme.

Le programme a également mis du personnel qualifié et expérimenté dans le domaine de la petite enfance à la disposition du GNAT et du Ghana. Les coordinateurs du programme et soixante autres personnes ont reçu une formation en gestion de projet dans une perspective orientée sur la petite enfance. Les assistants du NNTTC ont bénéficié d'une formation spécialisée sur l'EPE. La collaboration entre le personnel du BUPL, l'équipe du programme, et quelques membres du personnel du GNAT, lors de l'élaboration de documents informatifs sur divers concepts liés à la petite enfance, s'est révélée une expérience interculturelle extrêmement productive.

Certains anciens éducateurs du BUPL soutenant le programme pour le développement d'un centre d'EPE modèle ont fourni des informations et des conseils très utiles concernant notamment les activités extérieures, les jeux, la taille des classes, le travail en groupe, des éléments considérés comme étant la base du travail des éducateurs dans la majorité des centres. Etant donné que le financement du programme par LO/FTF arrive à terme en juin 2010, le personnel du GNAT reprend progressivement en charge le programme, aux niveaux municipal, régional et national.

En termes de financement, plus de 20 000 éducateurs travaillant dans l'éducation publique sont déjà affiliés au GNAT. Mais, qui plus est, le recrutement de plus de 3 000 éducateurs issus du secteur privé, payant des cotisations au GNAT (bien que réduites de moitié), constitue une source permanente de fonds permettant de financer le programme. Le GNAT a déjà établi une ligne budgétaire pour les programmes de la petite enfance, qu'il espère augmenter avec le temps, et il a engagé 4 employés permanents pour contribuer à la gestion du programme.



Le programme a fourni au BUPL l'équipement approprié pour pouvoir travailler dans un environnement où, à la base, il n'existe que peu ou pas de ressources. Son personnel possède les compétences nécessaires pour jouer le rôle de conseiller dans toute économie tournée vers l'innovation. Étant donné que le programme s'étend peu à peu à la sous-région d'Afrique de l'Ouest, le GNAT estime que les expériences tirées du Ghana pourront s'avérer très utiles.

## ■ NIGÉRIA : PROGRAMME DU NIGERIA UNION OF TEACHERS (NUT)

*Ango Adamu, Coordinateur du Programme pour l'Etat, Secrétaire du NUT pour l'Etat de Kaduna*

Le volet du programme au Nigéria a débuté en 2008, dans l'Etat de Kaduna. Il s'agit d'un projet pilote de deux ans et demi dont l'objectif est de renforcer les capacités des éducateurs chargés de l'éducation de la petite enfance dans l'Etat, et de leur donner le sentiment d'exercer une profession à part entière. Le projet a reçu un soutien important du Ghana, pays où le programme a été lancé. Le coordinateur national du programme au Ghana a joué le rôle de conseiller pour le coordinateur au Nigéria. Le Ghana a également partagé ses expériences du programme avec le Nigéria, de manière à lui éviter certains problèmes et défis auxquels lui-même avait été confronté lors de sa mise en œuvre. Ce projet illustre, dans une large mesure, l'exemple de la coopération Nord-Sud-Sud.

### ***Situation de l'EPE***

Dans l'Etat de Kaduna, il existe 641 centres publics et 700 centres privés d'accueil de la petite enfance. En 1997, 3 475 éducateurs travaillaient dans les centres publics et 1 400 dans les centres privés, avec un pourcentage de plus de 90% de femmes.

Le gouvernement fédéral a adopté une politique sur l'éducation de la petite enfance qui intègre ce secteur dans le système éducatif public, et a développé un programme scolaire destiné à être utilisé dans tous les centres d'accueil de la petite enfance. C'est la raison pour laquelle on observe une augmentation phénoménale du nombre de centres dans le secteur public, et du nombre d'éducateurs recrutés régulièrement en vue de pouvoir répondre à cette augmentation. Le comité Integrated Early Childhood Development Committee coordonne et contrôle les programmes pour la petite enfance dans les Etats respectifs.

La plupart des éducateurs, tant dans le privé que dans le public, ne sont pas formés. De plus, les éducateurs travaillant dans le secteur public sont affiliés au syndicat mais, dans le passé, ils n'ont bénéficié d'aucune reconnaissance spécifique de la part du NUT. Inversement, les éducateurs du secteur privé n'ont jamais été affiliés ni à un syndicat ni à une quelconque organisation professionnelle.

Le programme EPE du GNAT-BUPL-NUT organise toute une série de formations professionnelles sur l'éducation de la petite enfance. Le GNAT a également

organisé régulièrement des formations professionnelles et syndicales au Ghana, adressées aux coordinateurs du projet et aux éducateurs, tant au Ghana qu'au Nigéria. De par la nature du projet, la formation professionnelle des éducateurs avait pour but de les inciter à s'affilier au syndicat et d'ouvrir la voie vers la syndicalisation des éducateurs issus du secteur privé. Cette formation visait également l'amélioration de leurs compétences professionnelles, de manière à ce qu'ils puissent travailler plus efficacement avec les enfants.

### **Défis**

Résultat de la sensibilisation au projet, les éducateurs, ainsi que certains directeurs et propriétaires, ont fait part de leur grand intérêt et ont demandé d'apporter une formation à leur personnel souhaitant bénéficier des apports constructifs du programme. Malheureusement, le nombre trop important de demandes et le manque de ressources n'ont pas permis d'apporter une formation à tous ceux et celles qui souhaitaient la suivre. En réalité, la plupart des éducateurs ne sont pas des professionnels et auraient besoin de suivre une formation. Il est donc urgent de trouver une solution permettant de garantir l'efficacité et la rentabilité, par le biais de programmes de formation spécialisés. La voix des éducateurs du secteur privé n'est pas représentée et ces derniers ont le sentiment de ne pas exister. C'est la raison pour laquelle leurs conditions de travail et de subsistance sont à ce point médiocres. Il est donc impératif que le NUT s'adresse à eux afin de pouvoir les impliquer dans les activités syndicales.

Un troisième problème concerne le pourcentage élevé de mutations d'éducateurs ayant reçu une formation dans le cadre du programme. La formation renforce leurs capacités et les motive à exercer leur profession de manière efficace. Et, au lieu de les maintenir dans les centres où ils travaillaient, ils sont régulièrement mutés dans des écoles primaires. Cet élément compromet l'objectif du programme. La majorité des centres d'accueil du secteur public manque de ressources et de personnel. Le syndicat devrait prendre en charge ces problèmes, dans la poursuite du programme.

### **Avenir du programme**

Le programme s'achève en juin 2010. Riche des expériences acquises jusqu'à ce jour, le NUT espère pouvoir collaborer plus longtemps avec l'ensemble de ses partenaires.

## **■ TOGO – Programme de la Fédération des syndicats de l'éducation nationale (FESEN) – Tinka Samah, Coordinatrice du programme, Secrétaire générale (SYNEPET)**

Le Togo était très heureux de pouvoir être associé au programme du GNAT-BUPL-NUT. Le programme était orienté sur l'éducation en général, mais accordait une importance toute particulière à l'éducation de la petite enfance. Dans la plupart



des pays d'Afrique, les questions relatives à la petite enfance sont prises en charge par les parents plutôt que par le gouvernement.

### **Activités du programme**

Depuis 2008, la FESEN, travaillant par l'intermédiaire du Syndicat national des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance au Togo (SYNEPET) est engagée dans le programme EPE du GNAT-BUPL-NUT. Les principales activités entreprises jusqu'alors ont été l'organisation d'ateliers de formation professionnelle et la décision de tester un programme scolaire existant, mais n'ayant jamais été appliqué.

Le GNAT a servi de point de liaison et de bureau de consultation pour le programme au Togo. Plusieurs éducateurs ont été invités au Ghana pour participer à des programmes de formation sur le développement du matériel pédagogique destiné à l'éducation dans les centres d'accueil de la petite enfance. Par ailleurs, des formations professionnelles ont été organisées sur la manière de s'occuper des jeunes enfants.

Le Togo a mis à profit les expériences acquises au Ghana pour la gestion des ateliers de formation professionnelle adressés aux éducateurs du pays. Par ailleurs, le syndicat a développé un manuel pour l'élaboration de matériel pédagogique destiné aux jeunes enfants.

Motivé par le programme, le syndicat a repris un programme scolaire concocté par le gouvernement avec l'aide des ONG, et relégué aux oubliettes depuis bien longtemps. Le syndicat a manifesté un regain d'intérêt pour ce programme et a décidé de le tester. Le syndicat s'est basé sur ce document pour former plusieurs éducateurs et inspecteurs des centres d'accueil de la petite enfance. Le programme a également apporté un soutien au SYNEPET pour l'organisation d'un forum consultatif réunissant des représentants clés du gouvernement, afin de discuter avec eux de sujets importants.

### **Impact**

Le programme a permis aux éducateurs de la petite enfance de mieux connaître le SYNEPET, qui bénéficie aujourd'hui d'une plus grande reconnaissance. Un nombre croissant d'éducateurs s'affilient au syndicat. Le nombre de membres est en augmentation et est passé de 68 à 135 affiliés. Bon nombre de ces éducateurs sont non seulement capables de produire du matériel pédagogique, mais ils savent également comment l'utiliser lorsqu'ils travaillent avec des enfants.

### **Défis**

Le Togo demeure toujours confronté à plusieurs défis dans le secteur de la petite enfance. La pauvreté de la majorité des habitants dans les zones rurales a pour conséquence que les mères rencontrent beaucoup de difficultés à accéder à ces centres. A cette situation s'ajoute l'ignorance persistante quant à l'importance que revêt l'éducation de la petite enfance. Le nombre de centres d'accueil de la petite enfance reste insuffisant, tout comme le personnel, qui englobe les éducateurs, les inspecteurs et le personnel administratif. La fermeture permanente

de l'Institut de formation des enseignants chargés de l'éducation de la petite enfance nuit à la qualité globale de l'éducation de la petite enfance

### **Propositions d'amélioration**

Il est nécessaire de prévoir un financement plus important du secteur de la petite enfance afin d'en améliorer la qualité et l'accessibilité. Par ailleurs, l'accent devrait être mis sur la formation des parents quant aux soins à apporter aux tout jeunes enfants.

## **■ BÉNIN: Programme du Syndicat national des enseignants de la maternelle (SYNAEM) – Charles Dossa**

### **Profil par pays**

Le Bénin compte une population de 8,760 millions d'habitants, dont 6 % sont âgés de moins de 5 ans. Le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans s'élevait à 148 pour mille, et le taux de mortalité infantile à 88 pour mille (2006).

### **Histoire de l'éducation de la petite enfance**

Le secteur de l'éducation de la petite enfance est bien organisé et est placé sous le contrôle du Ministère de l'Enseignement primaire et secondaire. Le secteur est donc reconnu au niveau national, et possède un Directeur, qui est un professionnel jouissant d'un statut ministériel et disposant d'un bureau national. Il existe également des inspecteurs professionnels du secteur public, chargés de contrôler à la fois le secteur public et le secteur privé. Le pays dispose d'une politique sur l'éducation de la petite enfance qui régit toutes les activités dans ce domaine.

Le gouvernement a également prévu un plan d'action qu'il met systématiquement en application. Ce plan d'action englobe la construction de centres d'accueil de la petite enfance, l'élaboration d'un programme scolaire, ainsi que le recrutement, la formation initiale et la formation continue des éducateurs. Bien que le taux d'inscription ne s'élevait qu'à 9 % en 2008, on a observé une augmentation systématique dans le secteur public. L'histoire du Syndicat national des enseignants de l'enseignement maternel (SYNAEM) remonte à l'époque du pouvoir révolutionnaire, où tous les enseignants appartenaient à une association dénommée Syndicat national des enseignements maternels et de base (SYNEMB). Mais suite au retour du pouvoir démocratique au Bénin, les syndicats ont été autorisés à se former démocratiquement. Il a dès lors été possible de former un syndicat regroupant uniquement les éducateurs de la petite enfance. C'est ainsi qu'en 1990 est né le Syndicat national des enseignants de l'enseignement maternel (SYNAEM). Le syndicat dispose d'un comité composé de 17 personnes, avec une représentation au niveau municipal, et est affilié à une centrale syndicale majeure (UNSTB), qui entretient de nombreuses relations avec l'IE.

Il existe 1 871 éducateurs de la petite enfance au Bénin, dont 446 sont des hommes. En outre, 68 026 enfants sont inscrits dans les centres d'accueil.

## 4. LE RÔLE DES ÉDUCATEURS ET DE LEURS SYNDICATS DANS LA PROMOTION ET DANS LA PRESTATION DE SERVICES D'EPE DE QUALITÉ

*Assibi Napoe, Coordinatrice principale de l'IE, Afrique*

Le rôle essentiel de l'éducation de la petite enfance consiste à améliorer la qualité et d'en faire bénéficier tous les enfants, en particulier les plus défavorisés et les plus vulnérables. Cet objectif majeur est appuyé par les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et par la Résolution de 1998 adoptée au Congrès mondial de l'IE à Washington.



*Assibi Napoe, Coordinatrice régionale principale de l'IE pour l'Afrique, s'est prononcée avec passion en faveur de la promotion de l'EPE par les syndicats.*

L'éducation de la petite enfance est une discipline ou un art, avec des objectifs spécifiques. Il s'agit également d'une profession ou d'une vocation. En tant qu'art, elle requiert amour, passion, talent et compétences. Au cœur des activités liées à l'éducation de la petite enfance se trouve le jeune enfant, cet être immature, fragile et sans ressources. Ces enfants doivent bénéficier d'une attention soutenue et de soins permanents. Dans le cas du secteur de la petite enfance, les éducateurs forment la pierre angulaire et l'élément moteur qui se dissimulent derrière chaque activité, même si les parents demeurent les éducateurs de premier plan. L'éducateur se doit d'être un professionnel, correctement formé, et un substitut des parents. Afin d'accomplir son travail efficacement, l'éducateur doit pouvoir se sacrifier, renoncer, créer et prendre de nombreuses initiatives.

En tant que professionnel, il doit rester au fait des différentes évolutions de sa profession et faire preuve d'une grande conscience professionnelle, en vue de con-

tribuer efficacement à toutes les initiatives ayant pour objectif la promotion du bien-être de l'enfant. L'éducateur ou l'éducatrice doivent être conscients du fait que l'enfant avec qui ils travaillent n'a pas encore atteint sa maturité et que la moindre erreur commise pourrait être difficile à réparer par la suite. Avant tout, la responsabilité de l'éducateur est de prêter des services de qualité.

Les syndicats sont des forces puissantes et, en tant que groupes de pression, leur mission consiste à améliorer les conditions de vie et de travail de leurs affiliés. Ils y parviennent via les négociations, l'offre de services de qualité à leurs affiliés, les instruments légaux et l'investissement de ressources. Les syndicats devraient également contribuer à informer le public sur les instruments, les résolutions et les conventions adoptées par l'UNESCO, l'IE et d'autres institutions reconnues.

En outre, les syndicats se doivent de plaider en vue d'influencer les politiques et de soutenir l'adoption de lois et de décrets appropriés, et de s'affirmer dès lors en tant qu'agents du changement au sein de leurs communautés. Ils se doivent d'être proactifs et présents lorsque les preneurs de décisions entreprennent des projets de réforme ou des initiatives visant à améliorer les services d'EPE.

Avant de pouvoir assumer ces différentes responsabilités, les syndicats doivent être puissants, bien organisés et unis par des objectifs communs au sein des affiliés. Le syndicat doit également disposer d'un plan stratégique accompagné d'une mission et d'un objectif à atteindre. C'est pourquoi les syndicats devraient pouvoir renforcer leurs propres capacités à organiser la mobilisation. Chaque syndicat doit mettre en place une section d'EPE pour traiter les questions relatives à la petite enfance. Ils doivent également former des partenariats avec d'autres parties prenantes, en particulier les parents et les organisations de la société civile, ainsi qu'avec les organismes de financement internationaux et les gouvernements locaux.

Pour conclure, en tant que professionnels, les éducateurs doivent être au cœur de la promotion des questions et des activités liées à la petite enfance, par le biais d'activités destinées à sensibiliser et à éveiller la conscience au sein du monde politique, et en organisant des projets et des programmes innovants. Ils doivent, avant tout, travailler de manière assidue et irréprochable pour pouvoir gagner le soutien et l'assentiment du public.

## 5. DISCUSSIONS DE GROUPE

### Sujet 1 – Le rôle des syndicats d'enseignants dans la promotion de l'EPE

Ce thème avait pour objectif de débattre et de suggérer des mesures concrètes pouvant être adoptées par l'IE et ses organisations membres pour promouvoir une EPE de qualité et universelle en Afrique. Après délibération, certaines recommandations et propositions ont été formulées en vue de leur adoption.



L'une des recommandations principales soulignait que l'IE et ses affiliés devraient, autant que possible, partager toutes les informations importantes, ainsi que leurs expériences ayant trait à l'EPE. Par ailleurs, l'IE envisageait de faire pression sur la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et d'autres agences de développement internationales, afin de faire respecter leurs promesses et leurs engagements en faveur de l'éducation de la petite enfance en tant que droit humain fondamental pour chaque enfant.

Les syndicats d'enseignants ont été encouragés à recourir à divers moyens permettant d'orienter les politiques dans leur pays respectif, notamment les forums internationaux, nationaux ou locaux des parties prenantes, les réseaux et les partenariats avec les organisations et les agences de développement, les organisations de la société civile, les associations de parents, l'exercice de la pression sur les parlements et les négociations avec les gouvernements.

Une recommandation encourageait les syndicats d'enseignants à s'engager dans le plaidoyer en recourant à diverses stratégies. Dans le cadre de leurs plaidoyers, ils pourraient faire usage des médias et de documentaires vidéo présentant les initiatives couronnées de succès. En particulier, ils envisageaient d'intervenir dans la formation des enseignants de la petite enfance, et de négocier en vue d'obtenir pour les éducateurs de ce secteur des conditions d'emploi et de travail identiques à celles des autres enseignants dans leur pays respectif.

Par ailleurs, les syndicats d'enseignants ont été encouragés à tirer parti d'Internet pour en apprendre davantage sur les questions relatives à la petite enfance et de partager des informations à ce sujet avec leurs membres. Les syndicats seraient dès lors mieux informés pour l'adoption de politiques innovantes et tournées vers l'avenir en matière d'éducation de la petite enfance, et pour exercer leur influence sur les politiques nationales.

Intégrer à des programmes et à des activités concrètes les politiques et les recommandations appliquées dans leur propre pays, ainsi que les recommandations formulées au cours de ce séminaire, permettra au concept d'une éducation de la petite enfance de qualité de se réaliser plus concrètement.

## **Sujet 2 – Former les enseignants en vue de remplir les objectifs de l'EPE**

L'objectif de ce thème était de débattre d'exemples de bonnes pratiques qui pourraient être adoptées par les pays africains pour augmenter le nombre d'enseignants dans l'EPE professionnellement formés et qualifiés. Certaines recommandations ont été formulées suite à ces discussions.

Tant les éducateurs de la petite enfance du secteur privé que ceux du secteur public devraient être encouragés à s'affilier aux syndicats existants ou à former des associations, afin de pouvoir s'exprimer d'une seule et même voix pour défendre leur cause.

Il est nécessaire de relever le niveau des compétences et des connaissances des éducateurs en fonction. Les universités et les autres établissements de formation devraient être encouragés à organiser des programmes en alternance ou à distance pour les éducateurs.

Les prestataires de services d'EPE devraient être encouragés à inciter les éducateurs à poursuivre leur formation et à leur offrir des conditions suffisamment convenables pour garantir leur maintien en fonction permanent.

Les syndicats devraient plaider en faveur du financement de la formation d'un plus grand nombre de professionnels de ce secteur, par le gouvernement et d'autres parties prenantes.

Il devrait y avoir une formation professionnelle continue pour les éducateurs chargés de l'éducation de la petite enfance.

Des certificats devraient être délivrés aux participants ayant suivi un programme de formation sur l'EPE ou ayant participé à des ateliers, afin qu'ils puissent faire valoir leur programme.

Il devrait y avoir des systèmes de salaires approuvés par le gouvernement, établis en concertation avec les professionnels du secteur privé, de manière à ce que ces salaires soient du même niveau dans l'ensemble du secteur.

Les parties prenantes (les parents et les communautés) devraient être encouragées à montrer du respect aux éducateurs du secteur de l'éducation de la petite enfance et à collaborer avec eux.

Les syndicats devraient exercer de la pression afin que les éducateurs soient motivés à conserver leur travail après la formation, via le paiement de la sécurité sociale, l'intervention dans le paiement des honoraires médicaux, l'octroi de congés pour ceux qui n'en bénéficient pas, etc.

Les élus politiques doivent porter leur attention sur les questions relatives à la petite enfance, et les parties prenantes devraient être sensibilisées à l'importance de l'éducation de la petite enfance et du travail des éducateurs.

Les pays devraient développer des politiques sur l'éducation de la petite enfance, gérées par le gouvernement, et mettre en place des structures pour la mise en œuvre, le contrôle et l'évaluation efficaces de ces politiques.

Les syndicats d'enseignants doivent faire pression sans relâche pour garantir la mise en œuvre des politiques en matière d'éducation de la petite enfance

### **Sujet 3 – Encourager la collaboration pour atteindre une EPE de qualité et universelle**

Les discussions ont porté sur la manière dont les syndicats pourraient développer des partenariats avec les agences des Nations Unies, les organisations de développement et d'autres parties prenantes, afin de promouvoir l'éducation de la petite enfance.

Afin de faciliter la collaboration entre les syndicats d'enseignants et les agences de développement, dans l'intérêt du secteur de la petite enfance, les syndicats doivent s'affirmer en tant que partenaires stratégiques possédant la connaissance et les informations requises dans les matières relatives à la petite enfance, et avoir la volonté d'investir des ressources.

Il est absolument essentiel que les syndicats d'enseignants aient une compréhension claire du secteur de l'éducation de la petite enfance, en créant une base de données et de connaissances sur les situations existantes et en les utilisant pour développer leur position et leurs plans stratégiques. Cette initiative aiderait les syndicats à comprendre et à percevoir l'intérêt du travail en réseau. Les syndicats devraient renforcer eux-mêmes leurs capacités, en assurant le développement professionnel de leurs affiliés et en les formant sur le plaidoyer basé sur la connaissance, les pourparlers et la négociation collective.



*Les participants au séminaire suivent attentivement les débats.*

Les syndicats d'enseignants pourraient renforcer leur organisation en s'affiliant à une centrale syndicale de leur pays. Cette démarche leur permettrait de fonctionner sur le modèle tripartite, en portant leurs revendications à la connaissance des utilisateurs et des prestataires de l'éducation.

Une fois de plus, ils devraient chercher à améliorer le professionnalisme de leurs membres, par les engagements et le renforcement du code d'éthique. Cela contribuerait à instaurer la confiance au sein des parties prenantes, des donateurs et du gouvernement, et à redorer le blason de la profession enseignante aux yeux du public, et à placer les syndicats en bonne position pour les négociations et les partenariats.

Les syndicats doivent également exercer la pression en vue d'occuper une position stratégique dans les plus hautes sphères de décision politique du secteur de l'éducation.

Dans le cadre de leurs collaborations, les syndicats doivent faire en sorte de s'allier aux ONG et aux agences de développement, dont l'objectif est de réaliser une éducation de qualité, tant à l'échelle nationale que locale.

De même, les syndicats pourraient soutenir les éducateurs de la petite enfance, en mettant l'accent sur le développement et le renforcement des cadres réglementaires pour le contrôle et l'évaluation efficaces de ce secteur.

## 6. RAPPORT SUR LES VISITES DE TERRAIN

Les participants se sont divisés en 3 groupes et ont visité 3 centres d'accueil de la petite enfance. Un premier groupe a visité le *National Nursery Teacher Training Centre* (NNTTC), qui dispose d'un centre modèle d'accueil de la petite enfance pour la formation pratique ; le deuxième a visité le centre MAJOMA Montessori; et le dernier s'est rendu au jardin d'enfants St Patrice.

Le NNTTC est un centre public de formation professionnelle continue qui s'adresse aux éducateurs de la petite enfance. Les enseignants suivent une formation pratique dans le centre d'accueil de la petite enfance qui y est rattaché. Le centre dirige 2 programmes, un de 8 semaines, et deux de 4 semaines. Les participants, satisfaits de cet établissement de formation, ont estimé que le concept qui y est développé pourrait se révéler un bon exemple à suivre pour d'autres pays. Il dispose d'une petite bibliothèque et d'un personnel formé et coopératif. Le centre modèle dispose d'urinoirs, d'une cuisine, d'une bibliothèque, et de nombreux enfants utilisaient du matériel d'apprentissage au cours d'une leçon de découverte. Le centre modèle ne comptait aucun homme assurant la fonction d'éducateur. L'administration a démontré que ce centre public était bien organisé et qu'il disposait d'une association de parents dynamique proposant des services utiles au centre.

Très bien organisé, le centre d'accueil de la petite enfance MAJOMA Montessori appartient à un propriétaire privé, dispose de classes pouvant accueillir un grand nombre d'enfants, et emploie deux éducateurs bien formés, ainsi qu'un accompagnateur par classe. Le centre a un groupe de scouts bien entraînés pour les enfants de 1 à 8 ans, ainsi qu'un directeur et un propriétaire très motivés. La majorité du travail est de type académique.

Le jardin d'enfants St Patrice est dirigé conjointement par l'Eglise catholique et le gouvernement. Le centre s'aligne sur le programme scolaire national et compte 175 enfants, 5 enseignants et 2 assistants. Les enfants sont issus de milieux variés. Tous les enseignants étaient des femmes, le directeur se montrant réticent à recruter des hommes. Les enfants chantaient des comptines et des chansons, et classaient des objets. L'essentiel des activités demeurait toutefois académique. Le jardin d'enfants a mis en place un programme d'alimentation scolaire.

Ces trois centres et établissements de formation étaient représentatifs de l'éducation de la petite enfance au Ghana : le nombre d'élèves par classe, l'enthousiasme de la direction, la nature académique de la plupart des activités, les enseignants des centres publics très correctement formés et percevant un salaire identique à n'importe quel autre enseignant pour une qualification de même valeur,

l'assistance complète que les centres offrent en général à leurs enseignants, le programme alimentaire, le rôle clé de l'église dans l'éducation en général, et celui des associations de parents, tant en termes de financement qu'au niveau de la nature académique de ces centres modèles.



*Les participants ont visité une école maternelle standard au National Nursery Training Centre à Accra.*

## 7. DISCUSSION EN PANEL - TRAVAILLER ENSEMBLE À L'AMÉLIORATION DE L'EPE EN AFRIQUE

Un panel de discussion était consacré au travail en collaboration en vue d'améliorer l'EPE en Afrique. David Archer, d'Action Aid International (AAI), a fait un exposé sur le rôle de la société civile dans le mouvement de l'EPT et de l'EPE. Il a fourni des explications au sujet des initiatives visant à promouvoir l'EPE, notamment les appels lancés pour obtenir un financement supplémentaire et pour rejeter les politiques des institutions financières internationales (IFI) préjudiciables tant à l'EPT qu'à l'EPE. Il a informé les participants à propos de la collaboration entre l'IE et AAI, notamment les activités liées aux accords/recommandations de Parkton. Teopista Birungi-Mayanja, membre du Bureau exécutif de l'IE et Secrétaire générale de l'UNATU, a fait part de ses observations concernant l'Ouganda, pays où les syndicats d'enseignants travaillent avec le gouvernement, les organisations de la société civile et d'autres parties prenantes en vue de plancher sur les questions relatives à l'éducation et à la profession enseignante.

## 8. RECOMMANDATIONS DU SÉMINAIRE

1. Les pouvoirs publics devraient offrir des services intégrés et holistiques aux jeunes enfants, des services qui correspondent à leurs besoins en termes de santé, d'alimentation, de développement et d'éducation.
2. Les gouvernements devraient accorder la priorité à l'EPE lors de l'élaboration de politiques, de la planification et de l'établissement des prévisions budgétaires, en vue de renforcer l'accès et d'améliorer la qualité des services d'EPE pour les jeunes enfants.
3. Les pouvoirs publics devraient réglementer et coordonner les services d'EPE, afin de garantir que les services fournis par les différentes parties prenantes, notamment les prestataires privés, satisfassent aux normes nationales.
4. L'IE et les syndicats d'enseignants devraient entreprendre des recherches complémentaires et présenter des preuves fondées et des rapports pouvant être utilisés dans le cadre des plaidoyers et de l'échange d'informations et d'expériences avec d'autres personnes.
5. L'Internationale de l'Education devrait transmettre des informations sur l'éducation de la petite enfance à ses organisations membres, et continuer à contribuer à l'échange d'informations entre ses affiliés.
6. L'IE et ses organisations membres devraient s'engager dans des activités de plaidoyers auprès des gouvernements, de la Banque mondiale, de l'UNESCO, de l'UNICEF, de l'Union africaine, des institutions sous-régionales et des autres parties prenantes, en ayant recours à des stratégies et à des supports divers, notamment des ateliers, des publications et la diffusion de l'information par voie électronique.
7. Les syndicats d'enseignants devraient collaborer avec les gouvernements, les agences des Nations Unies (UNESCO, UNICEF et la Banque mondiale), les organisations de la société civile, les parents, et d'autres parties prenantes pour promouvoir l'EPE.
8. Les syndicats d'enseignants devraient songer à affilier le personnel travaillant dans le secteur de l'EPE.
9. Les syndicats d'enseignants devraient utiliser les structures appropriées et les moyens d'action existants, en particulier les « journées mondiales », telles que la Journée mondiale des enseignants, la Semaine mondiale d'action et la Journée mondiale contre le SIDA (parmi d'autres) pour aborder les questions ayant trait à l'EPE.
10. Les syndicats d'enseignants et leurs membres devraient être au fait des dispositions contenues dans les instruments internationaux portant sur les droits de l'enfant, l'éducation et l'éducation de la petite enfance, tels que la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.
11. Il est urgent de professionnaliser le secteur de l'EPE et ses employés, en veillant à garantir à l'ensemble des enseignants une formation initiale et continue, ainsi qu'un développement professionnel continu.
12. Il conviendrait de recruter plus d'hommes dans le secteur de l'EPE, afin que les jeunes enfants soient en présence d'enseignants tant féminins que masculins.



## Annexe 1 : Programme du séminaire

### JOUR 1 : MARDI 29 SEPTEMBRE

- 08.00 – 08.50 **Inscription**
- 08.50 – 10.45 **Cérémonie d'ouverture (Voir le programme pour les détails)**
- 10.45 – 11.15 Pause café/thé
- 11.15 – 11.45 **Politique de l'IE en matière d'éducation de la petite enfance** – Dennis Sinyolo, Coordinateur senior de l'IE, Unité Education et Emploi
- 11.45 – 12.00 **Questions, commentaires et débat**
- 12.00 – 12.45 **Discours d'ouverture – Une éducation de la petite enfance de qualité : un droit pour chaque enfant** – Cyril Dalais, Consultant, Ministère de l'éducation et ancien Consultant principal à l'UNICEF, ECD, Ile Maurice
- 12.45 – 13.00 **Questions, commentaires et débat**
- 13.00 – 14.00 Déjeuner
- 14.00 – 14.45 **Développements, questions et défis actuels** – Brefs rapports nationaux (5 minutes chacun) Gambie, Congo, Côte d'Ivoire, Tanzanie et Zambie
- 14.45 – 15.20 **Expériences au Ghana et dans d'autres pays impliqués dans le programme soutenu par le BUPL et l'OL/FTF** – Kofi Nyiaye, GNAT
- 15.20 – 15.30 **Questions, commentaires et débat**
- 15.30 – 16.00 Pause café/thé
- 16.00 – 17.30 **Discussions de groupe :**
- **Sujet 1 : Le rôle des syndicats d'enseignants dans la promotion de l'EPE.** Débattre et suggérer des mesures concrètes pouvant être adoptées par l'IE et ses organisations membres afin de promouvoir une EPE de qualité et universelle en Afrique.
  - **Sujet 2 : Former les enseignants en vue de remplir l'objectif de l'EPE.** Débattre d'exemples de bonne pratique qui pourraient être adoptés par des pays africains afin d'augmenter le nombre d'enseignants dans l'EPE professionnellement formés et qualifiés.
  - **Sujet 3 : Encourager la collaboration pour atteindre une EPE de qualité et universelle.** Comment les syndicats d'enseignants peuvent-ils développer des partenariats avec les gouvernements, les agences des Nations Unies, les organisations de la société civile et d'autres parties prenantes afin de promouvoir l'éducation de la petite enfance ?
- 19.00 – 21.00 Réception

### JOUR 2: MERCREDI 30 SEPTEMBRE

- 08.30 – 09.00 **Rapports des groupes de travail**
- 09.00 – 09.30 **Le rôle des éducateurs et de leurs syndicats dans la promotion et dans la prestation de services d'EPE de qualité** – Assibi Napoe, Coordinatrice principale de l'IE, Afrique
- 09.30 – 09.40 **Questions, commentaires et débat**
- 09.40 – 11.40 **Visite sur le terrain de centres et de projets d'EPE locaux**
- 12.00 – 12.15 **Breve discussion concernant la visite sur le terrain**
- 12.15 – 13.00 **Rassembler les forces pour promouvoir l'EPE : expériences tirées du programme de collaboration Nord-Sud** - Cyril Dalais, Consultant, Ministère de l'éducation et ancien Consultant principal à l'UNICEF, ECD, Ile Maurice
- 13.00 – 14.00 Déjeuner
- 14.00 – 14.30 **Le mandat et les activités du Groupe de travail sur l'EPE** - Haldis Holst, Présidente du groupe de travail et Vice-présidente de l'IE
- 14.30 – 14.40 **Questions, commentaires et débat**
- 14.40 – 15.20 **Travailler ensemble à l'amélioration de l'EPE en Afrique (Discussion en panel)**  
**Répondre au défi du financement de l'EPE** – Banque mondiale/ADEA  
**Le rôle de la société civile dans le mouvement de l'EPT et de l'EPE** – David Archer, Directeur international de la section Education, Action Aid International  
**Construire des synergies en vue de réaliser l'objectif de l'EPT : expériences d'Ouganda** – Teopista Birungi-Mayanja, Secrétaire générale d'UNATU (Ouganda) et membre du Bureau Exécutif de l'IE
- 15.20 – 15.30 **Questions, comments and discussion**
- 15.30 – 16.00 Pause café/thé
- 16.00 – 16.45 **Compte rendu, conclusions et recommandations** – Dennis Sinyolo, Coordinateur senior de l'IE, Unité Education et Emploi
- 16.45 – 17.00 **Remarques conclusives** – Irène Duncan Adanusa – Présidente de la Région Afrique de l'IE et Vice-présidente de l'IE

## Annexe 2 : Liste des participants.

N°	Pays	Nom de famille	Prénom	Organisation	Poste
1	Cote d'Ivoire	GNELOU	Paul	SNEPPCI	Secrétaire général
2	Congo	NGOUDIANKENTO	Euphrasie	FETRASSEIC	
3	Gambie	SOWE	Essa	GTU	Secrétaire général adjoint
4	Ghana	NYIAYE	Kofi	GNAT	Coordinateur national, projet BUPL/ECD
5	Ghana	ANDERSON	Jacob	GNAT	Directeur, Membership Education
6	Ghana	FORSON	Charles	GNAT	Coordinateur régional, projet BUPL
7	Ghana	ANAFO	Portia	GNAT	Vice-présidente nationale
8	Ghana	AMPONSAH	Diana	GNAT	Coordinatrice du district
9	Kenya	KIPTIS	Stanley	KNUT	Secrétaire exécutif
10	Nigéria	UCHUNO	Victor A.	NUT	Secrétaire général adjoint
11	Afrique du Sud	SOMNATH	Renny	SADTU	Responsable Education
12	Sierra Leone	PARIS	Juliana A.	SLTU	Superviseuse des enseignants, DPE
13	Tanzanie	MTAVANGU	Anthony	TTU	Direction Education et Formation
14	Togo	BOYODE	Essotina	FESEN	Secrétaire générale fédéral
15	Ouganda	BAGUMA	Filbert Bates	UNATU	Membre du NEC
16	Ouganda	BIRUNGI-MAYANJA	Teopista	UNATU/EI	Secrétaire générale/Membre du Bureau Exécutif de l'IE
17	Zambie	CHINUNDA	Catherine Nampasa	ZNUT	Secrétaire générale adjointe
18	Zimbabwe	MULILO	John	ZIMTA	Conférencier, ECD
19	Bénin	KINKINGNHOUN	Henriette	SYNEMP	Directrice, école maternelle
<b>MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL</b>					
20	Brésil	MONLEVADE	Joao Antonio Cabral	CNTE	Membre du groupe de travail EPE/IE
21	Danemark	BAUMANN	Allan	BUPL	Membre du groupe de travail EPE/IE
22	Gambie	NDURE	Omar J.	GTU	Membre du groupe de travail EPE/IE
23	Ghana	ADANUSA	Irene	GNAT	Membre du groupe de travail EPE/IE
24	Népal	SHRESTHA	Birendra Prakesh	NTA	Membre du groupe de travail EPE/IE
25	Norvège	HOLST	Haldis	UEN	Présidente du groupe de travail IE/EPE
26	Sainte Lucie	GUSTAVE	Marguerite	St. Lucia Trs	Membre du groupe de travail EPE/IE
27	Sénégal	DIAW	Attu	SNEEL	Membre du groupe de travail EPE/IE
28	Etats-Unis	EUBANKS	Shyrelle	NEA	Membre du groupe de travail EPE/IE
<b>ACTION AID</b>					
29	Sierra Leone	SAMBA	Madiana	Action Aid	Coordinatrice Education
30	Nigéria	MENKITI	Azuka	Action Aid	Coordinatrice Education
31	Royaume-Unis	ARCHER	David	Action Aid	Direction équipe Education internationale
<b>INVITES/OBSERVATEURS</b>					
32	Benin	DOSSA	Charles	SYNEAM	Secrétaire général
33	Danemark	BRYNSKOV	Morten	BUPL	Secrétaire général adjoint
34	Danemark	LAURSEN	Svend	BUPL	Conseiller senior
35	Danemark	ASSENS	Jorgen	LOFTF Council	Consultant
36	Danemark	JORGENSEN	Poul	Bornefonden	Directeur national
37	Ghana	QUARTEY-PAPAFIO	Evelyn	GNAT	Directrice d'établissement, Nursery Training Centre
38	Ghana	AMARTEFIO	Grace	GNAT	Vice President, OMEP
39	Ghana	LARTEY	Mercy	GNAT	Rep. nationale DPT/membre exécutif GNAT
40	Ghana	TETTEY-ENYO	Alex	Ministry of Ed.	Ministre de l'Education
41	Nigéria	ONEM	Nelson Onem	NUT	Président
42	Nigéria	OBONG	Ikpe J	NUT	Secrétaire général
43	Nigéria	ADAMU	Ango	NUT	Secrétaire senior, Kaduna
44	Nigéria	AJBOLA	Sunday A.	NUT	Treasurer national
45	Norvège	AAMODT	Gun	UEN	Consultante senior, EPE
46	Norvège	BJERKESTRAND	Mimi	UEN	Membre Bureau exécutif, Rep. EPE
47	Suède	TORNBERG	Anna	Läraryförbundet	Responsable senior
48	Togo	TINKA	Samah	FESEN	Secrétaire général adjoint
49	Ile Maurice	DALAIS	Cyril	Min. of Educ	Conseiller
<b>EI SECRETARIAT</b>					
50	Bruxelles	SINYOLO	Dennis	Siège de l'IE	Coordinateur senior
51	Ghana	NAPOE	Assibi	IE Afrique	Coordinatrice régional principal
52	Ghana	NGOUA NGOU	Samuel	IE Afrique	Coordinateur
53	Ghana	QUAYNOR	Rita	IE Afrique	Responsable administrative



# Internationale de l'Éducation

---

5, boulevard du Roi Albert II  
B-1210 Brussels  
[www.ei-ie.org](http://www.ei-ie.org)

L'internationale de l'Éducation est la fédération syndicale mondiale représentant 30 millions d'enseignants, de professeurs et de travailleurs de l'éducation, du préscolaire à l'université, dans plus de 173 pays et territoires à travers le monde.

978-92-95089-34-1 (Imprimé)

978-92-95089-35-8 (PDF)

978-92-95089-36-5 (CD)